

Aures

**Ville de Fort de France Préfecture de la Martinique**  
**Evaluation du Contrat de Ville**

**Rapport Diagnostic Document provisoire**

**Mars 2005**

groupe **reflex**\_

**Acadie**, Paris

**Aceif.st**, Strasbourg

**Adeus**, Marseille

**Aures, Nantes**

**Cérur**, Rennes

**Place**, Bordeaux

**Trajectoires**, Lyon

**Aures** coopérative conseil

3, place du Bon-Pasteur – 44000 Nantes

Tél. : 33 (0)2 40 89 47 60 – Fax : 33 (0)2 40 89 10 30

E-mail : aures@aires-reflex.org

Scop-Sarl à capital variable – Siret 397 473 299 000 22 – APE 742C

## SOMMAIRE

<b>1. les investigations évaluatives</b> .....	<b>4</b>
<b>1.1 approche globale</b> .....	<b>4</b>
1.1.1. Une approche approximative, faute d'outils suffisamment précis.....	4
1.1.2. Des réalisations plus effectives et plus importantes en matière de fonctionnement que d'investissement .....	5
1.1.3. Un financement orienté en priorité vers l'éducation et les projets associatifs de quartier.....	6
1.1.4. Une MOUS aux rôles différents selon les domaines entre impulsion et instruction financière .....	7
<b>1.2 approche territoriale</b> .....	<b>11</b>
1.2.1. Floréal .....	11
1.2.2. Le quartier de Dillon .....	14
1.2.3. Une intervention territoriale qui vise plus à faciliter qu'à coordonner .....	17
<b>1.3 approche thématique</b> .....	<b>18</b>
1.3.1. Le domaine de la santé.....	18
1.3.2. l'éducation.....	21
1.3.3. Un partenariat difficile à mettre en oeuvre .....	23
<b>2. synthèse, enjeux et pistes de travail</b> .....	<b>24</b>
<b>2.1 synthèse : plus values et limites</b> .....	<b>24</b>
2.1.1. les plus values .....	24
2.1.2. les limites .....	26
<b>2.2 les enjeux actuels</b> .....	<b>30</b>
<b>2.3 les pistes de travail</b> .....	<b>34</b>
<b>Annexe</b> .....	<b>37</b>

*C'est quoi l'En-ville ? tu dis*

*C'est le goulot où nos histoires se rejoignent. Les temps aussi. La  
bitation nous dissociait. Les mornes nous plantaient en dérive immobile.  
L'En-ville met en marche noue amarre malaxe et remalaxe à toute  
vitesse.*

*Mais : A la sortie du goulot tu ne tombes pas dans une bouteille. Ça  
repart*

*Comment ?*

*D'une autre manière.*

Extrait de « TEXACO » de Patrick Chamoiseau  
Editions Gallimard 1992

Le présent rapport rend compte de la deuxième étape de l'évaluation du contrat de ville de Fort de France. Il fait suite au référentiel d'évaluation présenté au Comité de pilotage du 13 octobre 2004.

Il comprend deux parties :

**La première fait état du résultat des investigations évaluatives prévues dans le référentiel en trois modules :**

les dispositifs de quartier dont l'enjeu était d'analyser les effets de la démarche quartier engagée par le contrat de ville sur la structuration du milieu associatif et sur la cohérence de l'action publique et de déterminer les éléments exportables sur d'autres quartiers

les objets thématiques dont l'enjeu était d'analyser en quoi les projets développés par le contrat de ville ont permis de développer une démarche partenariale et des pratiques de coopération, quels en ont été les moteurs et les freins, quels en ont été les plus values.

Le suivi et bilan des actions dont l'enjeu était d'identifier les choix effectivement réalisés, le degré de réalisation des actions et d'identifier les rôles du contrat de ville dans ces réalisations.

Ces investigations se sont appuyées sur des entretiens, sur l'étude des dossiers existants et sur quatre réunions qui se sont tenues sur les quartiers de Floréal et de Dillon, sur les thèmes de la santé et de l'éducation. La liste des participants à ces réunions qui se sont déroulées en décembre 2004 figurent en annexe du présent document

**La deuxième partie fait la synthèse du diagnostic** sur la base du travail mené dans le cadre de l'élaboration du référentiel et des modules d'investigation, **elle dégage les enjeux actuels** auxquels le contrat de ville peut répondre et **énonce des pistes de travail** qu'il reste à étudier, à mettre en débat et à formaliser.

Il ne s'agit en l'état que d'un document de travail préparatoire à la prochaine réunion de l'instance d'évaluation du contrat de ville.

# 1. LES INVESTIGATIONS EVALUATIVES

## 1.1 APPROCHE GLOBALE

### *1.1.1. Une approche approximative, faute d'outils suffisamment précis*

Nous avons essayé de caractériser la production du contrat de ville à partir des données relatives à ses réalisations. Mais il n'existe pas de bilan financier annuel permettant de visualiser les projets et leur degré de réalisation. Les seuls documents sur lesquels nous avons pu nous appuyer sont les programmations financières annuelles. Cependant, seul le bilan d'exécution de l'année 2000 permet de déterminer l'écart entre la programmation et les réalisations (il fait ainsi apparaître un taux de réalisation, mesuré par le rapport des mandatements sur les engagements de 51% en moyenne sur l'année en ce qui concerne le fonctionnement). A partir de 2002, les bilans ne font plus apparaître d'écart entre les mandatements et les engagements.

Aussi, sommes nous partis des tableaux de programmation financière afin d'essayer de repérer quelles ont été les actions qui ont été effectivement mises en œuvre et dans quelles conditions. Dans un premier temps, nous avons regroupé en un seul tableau les programmations financières 2000-2004 et avons essayé de regrouper les lignes qui avaient un même objet mais avaient changé d'intitulé. Nous avons ensuite demandé à la Chef de Projet du Contrat de Ville de nous indiquer l'état d'avancement des actions (en projet, en cours, réalisée, partiellement réalisée, abandonnée) et le rôle qu'avait joué la MOUS (impulsion, accompagnement, suivi, financement seul). Nous avons ensuite réalisé les croisements entre les différentes données nécessaires à leur interprétation.

Les éléments obtenus ne sont cependant qu'approximatifs, pour plusieurs raisons :

- Les intitulés peuvent désigner soit une action précise, soit un programme d'actions : c'est ainsi que l'on trouve mentionné d'un côté le « chantier d'insertion relatif au nettoyage de la ZAC « les Paradisiens » » et de l'autre le « financement des projets d'insertion » ; c'est ainsi, également, que la ligne « aide aux associations » peut regrouper une dizaine d'actions tandis que la mise en place et le fonctionnement du bus info jeunes ne représente qu'une action. Le nombre d'actions et leurs montants sont ainsi évidemment peu comparables entre eux.
- Les intitulés peuvent aussi changer d'une année sur l'autre et se retrouver classés dans un autre axe : c'est ainsi que la permanence de l'écoute et des droits classée dans l'axe « favoriser la sécurité quotidienne des habitants » en 2000 et 2001 a été transformée (en gardant le même montant) en « mise en œuvre de la justice de proximité » (maison de la justice) et classée dans l'axe « assurer l'égalité devant les services publics » de 2002 à 2004.
- Les montants programmés peuvent être reportés l'année suivante et sont ainsi comptés deux fois dans notre tableau récapitulatif ; par ailleurs, s'ils ne sont pas dépensés en

cours d'année pour l'action prévue, ils peuvent être affectés à une autre action sans que nous ayons pu en repérer la destination

L'approche globale du système d'action que nous présentons ici n'a pour ambition que de donner à voir une figure d'ensemble du contrat de ville, d'en tracer les grands traits comme autant de repères dont il ne faut pas chercher la précision, comme autant d'amers remarquables, utiles en l'absence d'outils de navigation plus sophistiqués.

### 1.1.2. Des réalisations plus effectives et plus importantes en matière de fonctionnement que d'investissement

**Etat de réalisation des actions programmées en fonctionnement 2000-2004**

	réalisée	en cours	en projet	reportée	abandonnée	NR	Total
Culture	2	1				1	3
Education	7						7
gestion urbaine		1	1	3	1		6
insertion	4	3		1		2	8
aide aux associations	2		2				4
santé	4						4
Sécurité	2	1			1	1	4
Services de proximité	3	1			1		5
Sport					1		1
TIC	3	2			1		6
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>48</b>

Si, sur les 5 ans, plus de 70% des programmes ou actions programmées en fonctionnement ont été effectivement réalisées ou sont en cours de réalisation, il n'en est pas de même en investissement où cette proportion n'est que de 50%.

Les actions abandonnées ou reportées sine die concernent en grande majorité le cadre de vie et plus particulièrement les études qui s'y rapportent : gestion urbaine de proximité, RHI Bolivar, Plate forme de service public à Floréal...

**Etat de réalisation des actions programmées en investissement 2000-04**

thème	réalisée	en cours	reportée 05	abandon	non réalisée	NR	Total
cadre de vie	1	2	1	8		2	14
culture et sport	5	5		3	2	2	17
école	5					1	6
(vide)							0
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>37</b>

Les engagements ont été globalement plus importants en fonctionnement qu'en investissement (de 4 à 8 millions d'euros sur les 4 ans), la proportion étant du simple au double, même en comptant la création du parc urbain de Chateauboeuf (870735 euro) en cours dans les dépenses d'investissement.

Si l'on analyse l'évolution des masses financières sur la période considérée, l'on peut constater que la répartition des dépenses entre les différents domaines d'intervention a beaucoup plus varié en ce qui concerne l'investissement que le fonctionnement. Les changements sont particulièrement sensibles en 2004 avec la croissance des investissements dans les équipements socio-culturels et les aménagements urbains qui se substituent aux équipements sportifs privilégiés jusqu'alors.

### 1.1.3. Un financement orienté en priorité vers l'éducation et les projets associatifs de quartier

#### Répartition des dépenses de fonctionnement par domaines

Domaines	Somme (euros)	% du total
Culture	108 156	1,44%
Education	1 842 498	24,59%
gestion urbaine	320 831	4,28%
insertion	1 020 885	13,62%
Projets associatifs de quartier	1 883 916	25,14%
santé	316 941	4,23%
Sécurité	1 301 453	17,37%
Services de proximité	331 574	4,42%
Sport	25 920	0,35%
TIC	341 038	4,55%
<b>Total</b>	<b>7493211</b>	<b>100,00%</b>

#### Répartition des dépenses d'investissement par domaines

	Somme (euros)	%
cadre de vie	265 634	6,69%
culture et sport	2 174 063	54,73%
école	1 517 139	38,20%
(vide)	15 240	0,38%
<b>Total</b>	<b>3 972 076</b>	<b>100,00%</b>

#### ► Un volet éducatif qui mobilise dépenses de fonctionnement et d'investissement

L'éducation a mobilisé près de 25% des crédits de fonctionnement avec un volume relativement constant sur les 5 années considérées. Les sorties pédagogiques représentent le plus gros poste, suivi par les activités éducatives (ex ligne du CEL), le financement des ZEP, la gratuité des livres et le soutien scolaire. Toutes ces actions sont menées dans le cadre de « l'école de la réussite » et pilotées par la caisse des écoles de la ville.

Mais il faut y ajouter les dépenses d'investissement consacrées à l'aménagement des cours d'école, à la sécurisation des locaux scolaires et des crèches, à l'acquisition de matériel informatique...Celles-ci représentant 77% du montant total des investissements effectivement réalisés sur la période. Si l'on prend en considération à la fois les dépenses d'investissement et de fonctionnement, l'éducation apparaît bien comme le principal poste de dépense du contrat de ville.

► *Les projets associatifs au premier rang des dépenses de fonctionnement*

Plus de 25% des crédits de fonctionnement ont été affectés sur les quatre années au financement de **projets associatifs de quartier**. Mais cette appellation, qui nous a permis de regrouper « l'aide aux acteurs de quartier, l'aide aux associations » et la ligne « maintenir et développer la vie sociale, sportive et culturelle des quartiers », couvre un éventail très large d'actions dans de nombreux domaines (culture, sport et insertion sociale). De fait, il y a une grande porosité entre cette ligne de financement et celle des projets d'insertion, particulièrement développés en 2004 : certains projets qui étaient ainsi financés sur la ligne globale d'aide aux associations se sont retrouvés individualisés dans le chapitre insertion par l'activité. Il aurait été possible de regrouper ainsi les deux types de financement, compte tenu du fait que les chantiers d'insertion sont portés par des associations de quartier, ce qui aurait porté les projets associatifs et d'insertion à représenter près de 30% du total.

► *Sécurité et insertion en dépenses de fonctionnement, équipement sportifs en dépenses d'équipement viennent en seconde position*

La sécurité vient en troisième position avec plus de 17% des crédits affectés. Il s'agit de crédits délégués pour plus de la moitié d'entre eux à la mise en œuvre du CLS, le reste étant consacré aux opérations VVV.

Vient ensuite le domaine de l'insertion avec presque 14% des crédits dont nous avons vu plus avant la relation directe avec les actions associatives menées dans les quartiers. Il s'agit en grande partie de mise en place de chantiers d'insertion.

La réalisation d'équipements sportifs est le second poste des dépenses d'investissement effectivement réalisées (18%).

#### **1.1.4. Une MOUS aux rôles différents selon les domaines entre impulsion et instruction financière**

Le contrat de ville a été conduit de façon très différente selon les domaines :

dans les domaines de l'éducation et de la sécurité les crédits ont été délégués d'une part à la caisse des écoles, d'autre part au CLS qui ont assuré la mise en œuvre des actions sans relation directe avec la MOUS du contrat de ville (juxtaposition)

dans les domaines de l'insertion et de la jeunesse, les responsabilités ont été partagées entre la MOUS et le PLIE d'une part, le service jeunesse, sport et vie associative d'autre part (partage)

dans le domaine des aménagements urbains ou des équipements de proximité, le pilotage a été assuré par les services de la ville compétents, en relation plus ou moins suivie avec la MOUS (collaboration)

Enfin, la MOUS a joué un rôle d'impulsion, d'accompagnement, de suivi de projets dans de nombreux domaines touchant au développement social des quartiers (impulsion).



Si l'on regarde plus précisément l'investissement de la MOUS, trois champs émergent comme représentatifs de son rôle de développement : le soutien aux associations, l'insertion la jeunesse les TIC et la santé.

Le soutien aux associations en termes de montage de projets, s'il représente l'un des axes principaux d'investissement de la MOUS est difficilement quantifiable dans la mesure où ces projets peuvent toucher des domaines très divers et mobiliser de façon très différente l'équipe de MOUS en fonction de sa présence sur les quartiers considérés, de sa relation aux associations et de son investissement sur les thèmes concernés.

L'insertion sociale et professionnelle au travers de la mise en œuvre de chantiers d'insertion constitue l'un des volets de cette action associative comme en témoigne les projets en cours sur les quartiers de Coridon, de Floréal et de Chateauboeuf, là où intervient la seule personne de la MOUS encore affectée à un territoire déterminé.

L'implication sur la question de la jeunesse s'est essentiellement traduite par la mise en place de Points Informations Jeunesse en collaboration avec le CRIJ.

La MOUS est motrice du développement des Technologies de l'Information et de la Communication dans une optique de lutte contre la fracture numérique. Il s'agit d'un domaine qu'elle a pu défricher et où elle a pu jouer un rôle d'expérimentation et de mise en place d'un partenariat opérationnel. C'est ainsi qu'une étude de faisabilité de 3 cyber bases a été conduite, celles ci étant en cours de réalisation.

La santé représente un domaine d'investissement relativement important et original de la MOUS dans la mesure où il n'a pas été investi dans le cadre d'autres dispositifs ou d'autres services. Il s'agit d'un des axes d'investigation de l'évaluation développé ci après.

**PROGRAMMATION 2000/04**  
ville Fort de France - FONCTIONNEMENT (en EURO)

	Registre	2000	2001	2002	2003	2004	TOTAL	Etat d'avancement
<b>Améliorer le cadre de vie des habitants</b>								
<u>Renforcer l'attractivité des quartiers</u>								
Action de gestion urbaine de proximité	gestion urbaine		59 455,12				59 455	reportée
Mise en œuvre de la charte de l'environnement	gestion urbaine		55 796,34				55 796	abandonnée
Embellissement des quartiers	gestion urbaine			46 000	45 735		91 735	reportée
Mise en œuvre de convention de gestion urbaine de proximité	gestion urbaine					45 735	45 735	en cours
Etude d'aménagement entrée floréal	gestion urbaine					30 000	30 000	reportée
<b>Sous Total 1</b>		<b>0,00</b>	<b>115 251,46</b>	<b>46 000</b>	<b>45 735</b>	<b>75 735</b>	<b>282 721</b>	
<u>Construire un nouvel espace démocratique avec les habitants</u>								
<u>Favoriser la sécurité quotidienne des habitants</u>								
Chargée de mission Prévention /sécurité	Sécurité		76 224,51	68 600	68 602	68 602	282 029	en cours
Mise en œuvre CLS	Sécurité		121 959,21	121 960	152 449	152 449	548 817	réalisée
OVVV	Sécurité	60 979,61	88 267,98	97 260	53 357	53 357	353 222	réalisée
Réactiver CCPD	Sécurité	76 224,51					76 225	abandonnée
<b>Sous Total 2</b>		<b>137 204,12</b>	<b>286 451,70</b>	<b>287 820</b>	<b>274 408</b>	<b>274 408</b>	<b>1 260 292</b>	
<u>Promouvoir la démocratie locale</u>								
Fond de participation des habitants	Projets associatifs de quartier		15 244,90		30 491	30 491	76 227	en projet
Formation des acteurs associatifs	Projets associatifs de quartier		45 734,71			22 866	68 601	en projet
Aide aux associations	Projets associatifs de quartier	198 183,73	441 035,01	383 100	441 611	227 899	1 691 829	réalisé
Développement culturel et social à Canal Alaric	Projets associatifs de quartier	23 629,60					47 259	réalisé
<b>Sous Total 3</b>		<b>221 813,33</b>	<b>525 644,22</b>	<b>383 100</b>	<b>472 102</b>	<b>281 256</b>	<b>1 883 916</b>	
<u>Assurer l'égalité devant les services publics</u>								
Relais de quartier	Services de proximité	60 979,61					60 980	abandonnée
Bus Info jeunes (PU - 2002, 2003)	Services de proximité	30 489,80	30 489,80	38 110	38 112	38 112	175 314	réalisée
Mise en œuvre de la justice de proximité (maison de la justice)	Services de proximité	20 580,00	20 580,00	20 580	20 581	20 581	102 902	en cours
Création de 2 PU Foyal	Services de proximité	25 916,33					25 916	réalisée partiellement
Fonctionnement des 2 PIJ Foyal	Services de proximité		7 622,45				7 622	réalisée
<b>Sous Total 4</b>		<b>137 965,74</b>	<b>58 692,25</b>	<b>58 690</b>	<b>58 693</b>	<b>58 693</b>	<b>372 734</b>	
<u>Multiplier les initiatives pour l'insertion par l'activité</u>								
Gestion du PLIE	insertion	174 249,23	91 469,41	91 470	91 469	106 000	554 658	réalisée
Accueil des porteurs de projets d'entreprise	insertion			8 000			8 000	réalisée
Financement des projets d'insertion	insertion			33 000	45 735		78 735	réalisée
Rénovation du CC de Coridon et réalisation d'un aménagement paysager par la mise en œuvre de 2 chantiers d'insertion	insertion					210 635	210 635	en cours
Chantier insertion : nettoyage ZAC "les paradisiers"	insertion					23 264	23 264	en cours
Chantier école pour la déco de locaux associatifs	insertion					84 800	84 800	en cours
Insertion autour des métiers de la mer	insertion					12 000	12 000	réalisée
Etude faisabilité pr création lieux activités économiques	insertion					22 866	22 866	reportée
Insertion autour de l'éveil musical	insertion					12 595	12 595	réalisée
Etude de restructuration de la zone artisanale de Floréal	Aménagement					38 110	38 110	en projet
Projet de quartier à Canal Alaric	insertion					13 332	13 332	réalisée
<b>Sous Total 5</b>		<b>174 249,23</b>	<b>91 469,41</b>	<b>132 470</b>	<b>137 204</b>	<b>523 602</b>	<b>1 058 995</b>	
<u>Développer des lieux d'épanouissement et d'apprentissage de la citoyenneté</u>								
<u>Développer les moyens pour une école de réussite</u>								
Gratuité des livres	Education	76 224,51	76 224,51	53 360	53 357	53 357	312 523	réalisée
Soutien scolaire	Education	76 224,51	45 734,71	45 730	45 735	45 735	259 159	réalisée
Sorties pédagogiques	Education	99 091,86	91 469,41	91 470	91 469	91 469	464 969	réalisée
Maintien des 2 ZEP (et soutien aux REP - 2001)	Education	76 224,51	56 406,14	56 410	56 406	56 406	301 853	réalisée
Ouverture de l'école sur le monde accès internet	Education		38 112,25	17 990	17 989	17 989	92 080	réalisée
Initiation à l'écriture	Education	18 293,88					18 294	réalisée
CEL - MEP d'activités éducatives	Education	90 859,61	104 580,03	76 220	60 980	60 980	393 620	réalisée
<b>Sous Total 6</b>		<b>436 918,88</b>	<b>412 527,05</b>	<b>341 180</b>	<b>325 936</b>	<b>325 936</b>	<b>1 842 498</b>	
<u>Trouver les moyens d'un meilleur accès à la culture et aux sports</u>								
Développement de la lecture publique	Culture	60 674,71					60 675	réalisée partiellement
Politique du livre en faveur de la petite enfance	Culture	10 671,43					10 671	réalisée
Création d'un espace multi média à Floréal - Transfert espace multi média de Floréal - 2004	TIC		15 244,90			7 622	22 867	abandonnée
Etudes de définition architecturale et technique d'un espace dédié aux cultures urbaines	Culture			16 310			16 310	en cours
Etude de faisabilité d'un schéma de dvpt des TIC	TIC			22 870			22 870	réalisée
Animation espace multimédia - Fonctionnement des 3 cyber bases 2004	TIC			22 870		150 000	172 870	en cours
Mise en place activité escalade	Sport			25 920			25 920	abandonnée
Internet de proximité (fête de l'internet)	TIC				25 916	50 000	75 916	réalisée
Organisation du festival de cultures urbaines / Etude de programmation du projet de dvpt des cultures urbaines - 2004	Culture				13 000	7 500	20 500	?
Etude de maîtrise d'œuvre de réalisation des 3 cyber Bases	TIC					30 000	30 000	en cours
Equipement d'un espace multi média à la maison de quartier de Moutte	TIC					16 515	16 515	réalisée
<b>Sous Total 7</b>		<b>71 346,14</b>	<b>15 244,90</b>	<b>87 970</b>	<b>38 916</b>	<b>261 637</b>	<b>475 114</b>	
<u>Favoriser une approche pluridimensionnelle des pbm de santé</u>								
Information à la santé	santé	42 685,72	9 146,94	21 340			73 173	réalisée
Education à la santé	santé	68 602,06	15 244,90	22 870			106 717	réalisée
Lutte contre la toxicomanie	santé	22 867,35	53 204,71				76 072	réalisée
Organisation d'un forum santé, Foyal Eval / Foyal Eval 2004	santé				45 735	15 244	60 979	réalisée
<b>Sous Total 8</b>		<b>134 155,13</b>	<b>77 596,55</b>	<b>44 210</b>	<b>45 735</b>	<b>15 244</b>	<b>316 941</b>	
<u>Pilotage et suivi du Contrat de Ville</u>								
MOUS	organisation	350 632,74	350 632,74	350 630	350 633	213 428	1 615 956	
Communication	organisation	7 622,45	22 867,35	30 490	10 671	11 000	82 651	reportée
Formation	organisation	15 244,90	14 635,11	15 240	8 232	9 000	62 352	réalisée partiellement
Evaluation	organisation	22 867,35	38 112,25	38 110	45 735	53 430	198 255	en cours
<b>Sous Total 9</b>		<b>396 367,44</b>	<b>426 247,45</b>	<b>434 470</b>	<b>415 271</b>	<b>286 858</b>	<b>1 959 214</b>	
<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 710 020,01</b>	<b>2 009 124,99</b>	<b>1 815 910</b>	<b>1 814 000</b>	<b>2 103 369</b>	<b>945 2424</b>	

**PROGRAMMATION 2000/04**  
**e ville Fort de France - INVESTISSEMENT (en EURO)**

	2000	2001	2002	2003	2004	TOTAL	Etat d'avancement
<b>Améliorer le cadre de vie avec les habitants</b>							
Remplacement maison de quartier à Canal Alaric		13 720,41					13720 abandon
Acquisition pour aménagement de plates forme dde service publics		240 107,20					240107 abandon
Etude de gestion urbaine de proximité		45 734,71					45735 abandon
Mise en œuvre de la charte de l'environnement		45 734,71					45735 abandon
Aménagement OPAH Centre ville	68 602,06						68602 réalisée en totalité
Etudes pré-opérationnelles : RHI Bolivar	152 449,02						152449 abandon
Etude de définition plate forme de services publics à Floréal	117 385,74	117 385,74					234771 abandon
Etude préalable place Floréal	42 685,72	42 685,72					85371 abandon
Etude pré-opérationnelle OPAH Floréal	38 112,25	38 112,25					76225 abandon
Embellir la place Trénelles				130 244			130244 en cours
Reconfigurer l'entrée ville les hauts du port : étude				66 788			66788 en cours
Travaux de l'entrée de ville les hts du port					800 000		800000 reportée 2005
Création d'abris bus Floréal					41 158		41158 affichage
Création locaux poubelle Floréal					41 158		41158 affichage
<b>Sous Total 1</b>	<b>419 234,79</b>	<b>543 480,74</b>	<b>0,00</b>	<b>197 032</b>	<b>882 316</b>		<b>2042064</b>
<b>Développer les lieux d'épanouissement et d'apprentissage de la citoyenneté</b>							
<u>Développer les moyens pour une école de la réussite</u>							
Aménagement des cours d'école	65 248,18	130 496,36	60 980	113 000			369725 réalisée
Doter en informatique les écoles en ZUS, ZEP, REP	96 957,57	96 957,57					193915 réalisée
Sécurisation des locaux scolaires et des crèches		152 449,02	152 450				304899 réalisée
Réparation dans les écoles			335 000	297 000			632000 réalisée
Création d'un espace numérique				100 000			100000 financé par ailleurs
Acquisitio, de matériel pédagogique				16 600			16600 réalisée en totalité
<b>Sous Total 2</b>	<b>162 205,75</b>	<b>379 902,95</b>	<b>548 430,00</b>	<b>526 600,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1617139</b>
<u>Trouver les moyens d'un meilleur accès à la culture et aux sports</u>							
Développement Lecture Publique	76 224,51						76225 abandon
Création de lieux de lecture publique		50 765,52					50766 abandon
Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une place à Trénelles			38 110				38110 réalisée
Acquisition d'un véhicule de tractage du ring mobile			38 110				38110 abandon
Mise aux normes des équipements sportifs et socio éducatifs			228 670				228670 réalisée
Travaux préalables à la réalisation du twin ball				25 560			25560 réalisée
Clôture du plateau sportif de Baie des Tourelles				37 914			37914 réalisée
Travaux et maîtrise d'œuvre pr le réaménagement d'un espace poly de loisirs à Montgérald				126 160			126160 non réalisée
Clôture du terrain de foot de Châteauboeuf				35 274			35274 réalisée
Aménagement paysager à Coridon				75 000			75000
Etude d'opportunité pour la rénovation du centre culturel Trénelles				26 831			26831 non réalisée
Remise en état du centre socio culturel de Coridon				35 000			35000
Remise en état de l'équip de quartier de Morne Ventée				25 000			25000 en cours
Remise en état de l'équip de quartier de Morne Coco				60 000			60000 en cours
Création d'un parc urbain à Châteauboeuf					870 735		870735 en cours
Création d'un centre socio culturel à Châteauboeuf					766 800		766800 en cours
Création d'une maison pour ts à Citron					86 000		86000 en cours
<b>Sous Total 3</b>	<b>76 224,51</b>	<b>50 765,52</b>	<b>304 890</b>	<b>446 739</b>	<b>1 723 535</b>		<b>2602154</b>
<b>Pilotage et suivi du CV</b>							
MOUS			15 240				15240 réalisée
<b>Sous Total 4</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 240</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>		
<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>	<b>657 665,05</b>	<b>974 149,21</b>	<b>868 560</b>	<b>1 170 371</b>	<b>2 605 851</b>		<b>6276596</b>

## 1.2 APPROCHE TERRITORIALE

### 1.2.1. Floréal

Le quartier dit de « Floréal » est constitué de deux sous ensembles aux caractéristiques distinctes, celui de Godissard, essentiellement constitué de locatif social et celui de Briant où habitat est plus diversifié et plus dispersé. En lien avec cette dichotomie structurelle, l'identité de Floréal est double, comme en témoigne le fait même que le nom de Floréal soit peu connu du public qui s'identifie à l'une ou l'autre de ses deux parties.

Il a été intégré comme quartier prioritaire du premier contrat de ville avant d'être inscrit comme ZUS en 1996. C'est cette même année qu'un chef de projet commence à intervenir de façon spécifique sur le quartier, marquant ainsi la volonté de la ville de développer une action de proximité. Cette présence sera matérialisée en 2001, dans le cadre du deuxième contrat de ville par la création d'une antenne de quartier. Mais, dans le cadre de l'actuel contrat de ville, et en lien avec la diminution des effectifs de la MOUS, si Floréal reste le seul quartier à bénéficier d'un chef de projet, la personne en charge de ce poste redéploie son intervention sur d'autres quartiers, comme Coridon, et sur des thématiques choisies comme la santé et l'insertion, ce qui l'amène à alléger notablement sa présence sur le terrain.

Le premier contrat de ville avait été ciblé sur des actions visant à requalifier le quartier et à restaurer la présence publique au travers de la réalisation d'équipements de proximité, d'un relais administratif, de la création d'un espace d'activité économique et d'un schéma d'aménagement lumière. Les équipements ont été réalisés, le schéma lumière a été mis en œuvre. Cependant, la période a surtout été marquée d'une part par l'engagement d'études d'aménagement : (récupération des pieds d'immeubles, restructuration des « Squadras », schéma d'aménagement du quartier), d'autre part par l'investissement de la chargée de mission dans les actions éducatives en relation avec les écoles primaires (santé, culture, lecture, accompagnement...).

Les premières années du deuxième contrat de ville ont été essentiellement caractérisées par :

- L'aboutissement de l'étude d'aménagement qui, faute de moyens, ne s'est traduite par aucun engagement concret
- La réalisation d'une antenne du contrat de ville destinée à affirmer sa présence et rapprocher le service public des habitants.
- La mise en place d'un pôle administratif orienté vers l'insertion et permettant aux différents organismes concernés d'effectuer des permanences : ANPE, PAIO, CCAS, Club de prévention.
- La continuation du travail engagé avec les associations et le milieu scolaire avec un accent mis sur les actions visant à l'insertion des jeunes.

► *Le contrat de ville a permis de renforcer la présence des services publics sur le quartier*

Le contrat de ville a été à l'initiative de la mise en place d'un pôle rassemblant des différents acteurs de l'insertion en contact avec le public. Il a établi des conventions avec chacun des partenaires de façon à définir leurs modes d'intervention, c'est à dire essentiellement les permanences que chacun d'entre eux s'est engagé à réaliser dans le même lieu.

Le CCAS a assuré des permanences une fois par semaine, puis une fois par mois et n'en assure plus, faute, apparemment de moyens humains. La chargée de mission signale au service les situations qu'elle a l'occasion de rencontrer.

La PAIO devait assurer une permanence une fois par semaine mais les conseillers se sont avérés peu disponibles et les permanences irrégulières : la chargée de mission oriente les personnes qu'elle a l'occasion de recevoir.

L'ANPE est en fait le principal acteur de ce pôle avec une permanence 2 fois par mois mais surtout une mise à disposition de leur dispositif « partenet », réseau internet permettant la consultation des offres d'emploi. La chargée de mission a été formée par l'ANPE afin de pouvoir utiliser l'outil et d'aider les jeunes à s'en servir de façon continue. Elle suit également certains parcours d'insertion en relation avec les conseillers. Par ailleurs, l'ANPE anime plusieurs ateliers thématiques : « rédiger son CV ou sa lettre de motivation », mettre en valeur ses savoirs faire », « entretien d'embauche », « créer son entreprise », « communiquer par son image ». La fréquentation de l'antenne est importante et dépasse le public inscrit comme demandeur d'emploi ou même le public du quartier : il semble en effet qu'au delà de la proximité joue le type d'accueil, le contact personnalisé, l'écoute.

Un autre acteur commence à intervenir sur le quartier, le club de prévention de l'ADAFAE qui ne dispose cependant pas d'éducateur de rue attaché au quartier. Le travail se fait avec eux sur la mise en place d'un espace d'écoute, de parole, orienté vers la médiation familiale.

Le collège, avec lequel des actions avaient été menées antérieurement (projet d'éducation à la santé, prévention des conduites à risque, atelier cinéma) apparaît peu impliqué dans les actions mises en œuvre par le contrat de ville depuis 2001. Certains aménagements ont été financés et un projet d'espace de paroles est en cours de montage. Mais il n'existe notamment pas de collaborations avec la ville pour traiter les problèmes de prévention et de sécurité au sein de l'enceinte scolaire.

La crèche, avec laquelle des actions ont été menées (éducation à l'hygiène de vie, éveil des jeunes enfants par la musique) travaille sur le projet d'ouverture d'une halte-garderie qui permettrait de sortir de la rigidité des règles d'accueil des crèches et pourrait aider à prendre en compte la question de l'insertion des femmes dans l'emploi grâce à la mise en place en place un lieu d'accueil parents enfants.

En regard de l'ensemble de ces interventions, la chargée de mission apparaît finalement comme jouant un rôle de relais des services publics qui se reposent en grande partie sur elle pour assurer la présence sur le terrain et suivre, en relation avec eux, les situations individuelles.

Dans ce cadre, le rôle que peut jouer le contrat de ville rencontre plusieurs limites, soulignées lors de la réunion sur site et des entretiens :

- Une limite matérielle liée à l'exiguïté du local, ce qui pose des problèmes de confidentialité. Pour les ateliers, la MJC met une salle à disposition de l'ANPE, grâce à l'intermédiaire de la chef de projet.

- Le projet semble faiblement partagé entre les partenaires : Une concertation a été réalisée par la chef de projet avec les professionnels du quartier (puéricultrice et assistante sociale de la PMI, directrice de la crèche, directrice de l'école...), et avec les personnes ressources (élus, responsables associatifs) ; des réunions de concertation ont été organisées avec les partenaires de l'antenne (une réunion tous les 2 mois pendant 8 mois en 2002-2003). Pourtant, cette concertation n'a pas vraiment permis de définir un projet partagé. Les partenaires ne sont plus amenés à se rencontrer, ce qui fait que l'antenne apparaît plus comme un espace d'accueil que comme un espace de projet. Le diagnostic des besoins n'a été qu'esquissé, la définition d'objectifs a été orientée vers une répartition des tâches, et aucune action commune n'a été projetée ni mise en oeuvre.
- En regard du projet initial, la présence des différentes institutions apparaît relativement faible et les moyens mobilisés ne sont pas à la hauteur des objectifs affichés dans le cadre des conventions. Les partenaires se reposent en partie sur la chargée de mission qui assure un rôle de permanence et garanti le relais auprès des institutions.

► *Le contrat de ville a permis de renforcer la coordination des acteurs et de leurs interventions à l'échelle du quartier*

Le contrat de ville a joué un rôle de soutien aux associations en les aidant à monter leurs projets et à obtenir des subventions nécessaires à leur réalisation. Ainsi en a-t-il été pour la MJC qu'il a aidé à mettre en lien avec les dispositifs du type PLIE ou ADI, en réalisant un suivi des subventions, en maintenant une continuité de contact favorable aux échanges. Pour autant, la connaissance des interventions des différents acteurs sur le quartier apparaît très aléatoire, comme en témoigne le fait que la MJC ne sache pas ce que le CCAS fait et ce qu'il serait en mesure de proposer, que le collège aborde seul les problèmes de violence. L'absence de journal de quartier est significative de la difficulté locale à communiquer.

Pour autant, le milieu associatif, malgré sa vitalité est resté très morcelé, notamment, selon la chef de projet, en raison de fortes individualités et de divergences de vue. Aussi, la coordination des actions associatives et, a fortiori la création d'un pôle associatif, étaient-ils apparus jusqu'à présent comme irréalisables. Pourtant, à l'initiative de la MJC, et notamment suite à la réussite de l'organisation d'une fête de quartier, les associations se sont réunies en présence du contrat de ville, afin d'élaborer un projet de fédération à l'échelle du quartier. Nul doute que l'orientation dessinée à l'échelle de la ville ait fait son chemin sur Floréal, ouvrant de perspectives nouvelles à la dynamique locale.

► *Le besoin de travail commun reste important*

Les différents acteurs soulignent la prégnance des problématiques sociales, particulièrement au sein de la jeunesse. Ainsi en est-il de la toxicomanie sur laquelle insiste l'élue de quartier, elle-même directrice d'école qui se trouve en difficulté face à des comportements qu'elle ne peut plus encadrer ; des phénomènes de violence auquel le collège tente seul de répondre ; de la désertion par les 15-20 ans des animations menées au sein de la MJC... Se pose ainsi la question du diagnostic et celle de la veille sociale, base du montage de projets, c'est à dire « *pouvoir repérer les problématiques, monter des projets* » comme l'énonce la responsable de la MJC. Le besoin de rencontre des acteurs se manifeste et le contexte apparaît maintenant plus favorable à un travail collectif que cela n'a

été par le passé, comme l'exprime la chef de projet en évoquant les premières réunions thématiques qui ont eu lieu au cours du premier contrat de ville.

En continuation du travail déjà réalisé en matière d'insertion par l'économique (chantier d'insertion entretien et aménagement paysager du quartier avec la MJC, chantier école décoration et aménagement de locaux associatifs), le PDRU ouvre de nouveaux champs d'intervention en matière d'insertion : ainsi en est-il de l'action d'embellissement et d'aménagement des pieds d'immeubles qui pourrait être le support d'un chantier d'insertion ; d'aménagement des locaux associatifs (décoration et rénovation dans la perspective de formation à la décoration intérieure) avec une convention passée avec le Greta pour la partie formation des jeunes. La question de l'embauche par les entreprises de personnes du quartier dans le cadre des marchés publics se pose mais n'a pas été résolue.

### **EN SYNTHÈSE**

Le contrat de ville, au delà de son apport financier a joué par le passé et continue de jouer un rôle de facilitateur, de relais, de mise en relation des acteurs avec les institutions : la chef de projet, grâce à son implication sur le terrain assure le suivi des actions y compris au niveau opérationnel et assure une fonction de pivot des interventions.

Le contrat de ville n'a cependant pas permis de fédérer les interventions des différents acteurs du quartier quelles soient internes aux services publics, aux associations ou relatives à leurs interrelations.

### **1.2.2. Le quartier de Dillon**

Le quartier de Dillon occupe une place à part dans la géographie politique de Fort de France, d'abord parce qu'il s'agit du plus ancien et du plus important quartier d'habitat social, ensuite parce que c'est celui sur lequel l'intervention publique a été la plus manifeste, la plus intense.

Mais ce qui fait son originalité, comme cela a été fortement souligné lors du groupe de travail, c'est le fait qu'il n'ait jamais été une cité dortoir, qu'il ait « *toujours été animé* » et porteur d'organisations informelles, de projets. Il faut certainement voir là l'héritage d'une mixité urbaine définie à la fois par la diversité des fonctions, avec la proximité des activités industrialo-portuaires, la présence de multiples services et par la diversité de populations : familles relogées des quartiers d'habitat spontané (Morne Pichepin...), salariés logés par les entreprises... C'est ainsi que la majorité des acteurs du quartier, non seulement bénévoles mais aussi professionnels y habitent, souvent depuis longtemps. Cela peut également expliquer l'existence d'un réseau d'acteurs de prévention médico-sociale appelé « Alizé ».

Cela ne veut pourtant pas dire que le quartier est exempt de problème, loin de là et le nom de Dallas utilisé pour désigner l'une de ses parties, est là pour en témoigner. Toujours est-il que la stigmatisation dont il a pu faire l'objet a été prise comme un défi à relever : « *il faut dédramatiser Dillon* ».

Ce défi n'aurait pas pu être relevé sans une forte reconnaissance de la part de la municipalité ; « *s'il n'y avait pas eu une volonté politique du maire de s'y investir, de participer aux réunions, de remercier les acteurs de ce qu'ils font, de valoriser les initiatives, s'il n'y avait pas cet élément là, ce ne serait pas pareil* ».

La politique de la ville a été l'un des leviers de l'action publique sur le quartier depuis les années 90, d'abord avec le développement des opérations de réhabilitation pilotées par la SEMAF dans le cadre du DSQ, ensuite avec le dispositif contrat de ville. Le premier contrat de ville a vu le classement du quartier en Zone Franche Urbaine, dispositif permettant la mobilisation prioritaire des financements d'Etat. En 1996, un chef de projet allait être affecté à la gestion de ce dispositif dans le cadre de la mission contrat de ville. Son rôle fut important dans la structuration du réseau d'acteurs, comme l'exprime le responsable de la plate-forme de service public de Dillon et du service « démocratie participative » : « *la présence du chef de projet permettait en amont de générer une nouvelle culture de projet. Il avait la force de dire : asseyons nous autour d'une table et discutons-en. Il avait la neutralité, le recul nécessaire par rapport aux objectifs de la politique de la ville. Cela permettait de globaliser l'action et de donner ainsi une force et un impact plus important aux projets* ». Le rôle du contrat de ville est ainsi résumé par les responsables du CIAD : « *le contrat de ville a permis l'implication de la ville au travers du dispositif Etat et l'implication de l'Etat dans un projet de ville* »

En dehors du montage de la ZFU et de la réalisation d'équipements de quartier, pour lesquels nous ne disposons pas d'informations particulières, l'implication du contrat de ville s'est particulièrement traduite dans 3 directions :

- l'aide à la constitution d'un réseau associatif porté par le Comité Inter associations Dillon (CIAD). C'est suite à la mise en place d'un projet de journal de quartier et d'une demande de la ville de globalisation des demandes de financement des différentes associations présentes sur le quartier, que 13 associations se sont regroupées dans une fédération. Le montage a été fortement supporté par l'équipe du contrat de ville qui a notamment permis l'implication des différents partenaires financiers et la délégation d'une mission de service public dans le domaine de l'insertion. Le CIAD intervient ainsi comme relais ANPE et assure une mission de médiation sociale et d'assistance aux personnes âgées, il intervient en accompagnement scolaire et en animation auprès des enfants, il réalise un journal de quartier, porte la réalisation d'actions collectives d'animation comme la fête du quartier et le Carnaval et gère un fond de soutien aux initiatives associatives.
- La mise en place d'un relais administratif dont la vocation est non seulement d'offrir certains services ordinairement proposés par la mairie centrale mais aussi de recueillir les plaintes déposées par les habitants à propos de leur cadre de vie.
- La réalisation d'équipements de quartier

#### ► *Une dynamique locale qui s'est affranchie de la présence du contrat de ville*

L'élan donné à la fin des années 90 a porté ses fruits et la dynamique locale s'est perpétuée, comme en témoignent les acteurs qui ont participé au groupe de travail réuni dans le cadre de l'évaluation. L'histoire du militantisme local, la tradition d'un quartier qui se prend en charge a permis une forte structuration des milieux bénévoles et professionnels. C'est ainsi que les principaux moteurs de l'action locale relevés par les acteurs rencontrés sont les deux réseaux Alizé, d'un côté, CIAD de l'autre.

Le réseau Alizé regroupe la majorité des professionnels travaillant dans les structures sociales du Conseil général, de la CAF, la CPAM, les services de l'Etat et le secteur associatif. Il permet ainsi, en dehors des structures ou projets professionnels communs d'établir des liens entre l'ensemble des acteurs quelque soit leur appartenance, service public ou association. Selon ses animateurs, il permet « un décloisonnement des différents



services, organismes et associations oeuvrant sur le même secteur pour mieux se connaître (physiquement) et de mieux connaître les champs de compétence et missions de chaque service. Il permet de dégager des objectifs communs de travail à partir des constats spécifiques à chaque acteur du terrain en vue d'une autonomisation de la population ». Il entre en résonance avec le réseau interassociatif CIAD pour créer une synergie des acteurs, « *un besoin spontané de chaque partenaire de participer à la concertation et à la construction de projets, un besoin exprimé de travailler autrement* ». En émerge une « *volonté de concertation pour une cohérence d'actions de développement et de mise en commun des moyens* ». Même l'éducation nationale, souvent désignée comme en résistance par rapport au partenariat de proximité, participe spontanément aux actions grâce à l'engagement des établissements scolaires, de l'école au lycée en passant par le collège.

Cette dynamique locale reste possible grâce à l'affirmation de la volonté politique municipale, aux « *relations avec la mairie de Fort de France* » (contrat de ville). Le contrat de ville symbolise ainsi l'intervention de la mairie sur le territoire et la mission contrat de ville la concrétise en jouant le rôle d'interface avec les services de droit commun. Cependant, le fait qu'il n'y ait plus d'interlocuteur sur le terrain situe plus le contrat de ville comme un relais facilitateur des relations et porteur de financements que comme un élément moteur du développement local. Pour autant, la formule de l'appel à projet (lancé en 2003) a permis, comme l'expriment les responsables du CIAD, « *de faire remonter les projets et les besoins* » et donc de les rendre plus lisibles.

Au delà, l'intervention de la ville se manifeste également dans le domaine de la démocratie de proximité avec la mise en place du Conseil de quartier qui couvre un secteur plus large que le quartier de Dillon. Mais, dans ce domaine, l'action est pilotée par un nouveau service qui tend, de fait, même si ce n'est le souhait de personne, à assurer la présence des services de la ville sur le terrain, alors même que la mission contrat de ville n'en a plus les moyens.

#### ► *De nouvelles exigences en termes d'action publique*

Compte tenu de l'appréhension positive qu'ont les acteurs du quartier de leur dynamique interne, les freins à l'action sont plus facilement identifiés comme externes au quartier. Cela ne veut pourtant pas dire que le quartier n'est pas affecté par des problèmes sociaux importants mais les questions sont plus identifiées comme liées à des évolutions récentes comme l'apparition de nouvelles populations sur le secteur des Hauts de Dillon par exemple.

Deux aspects semblent à l'heure actuelle constituer des freins à la dynamique de développement social du quartier, le manque de réactivité des services de la ville et les difficultés de concertation entre ceux-ci et les acteurs du quartier.

A la volonté politique, certains acteurs tendent à opposer le manque de réactivité, la lenteur administrative qui fait que les actions tardent à être financées et donc à être mises en œuvre : « *les gens de terrain attendent une réaction rapide, tous les acteurs n'ont pas l'organisation apte à la mise en place de grands projets...* ». Ce manque de réactivité peut être lié au fonctionnement cloisonné des institutions ou à la difficulté à réunir les décideurs, comme dans le cas de l'appel à projet organisé par le contrat de ville.

Les difficultés de concertation se sont révélées à l'occasion du projet Athéna, c'est à dire du programme d'urbanisation de tout un secteur du quartier de Dillon. Les acteurs du quartier se plaignent d'avoir été mal informés et mis devant le fait accompli. Ils manifestent ainsi leur inquiétude devant l'évolution du quartier, l'arrivée de nouvelles populations pour lesquelles les infrastructures et les services n'ont pas été pensés. Cette situation réfère à la difficulté à

penser et à s'organiser dans une perspective et une logique de projet global, intégrant les différentes dimensions urbaines et sociales.

Cette situation peut être vue comme assez paradoxale en regard de l'investissement récent de la ville dans la démocratie de proximité dont Dillon est le territoire expérimental. Mais cet investissement pose bien la question de la capacité de réaction des services de droit commun. Comme le dit l'élue à la démocratie participative, « *pour que la démocratie de proximité puisse être opérationnelle, il faut que les services suivent ce qui se passe sur les quartiers* ». La question se pose ainsi particulièrement dans les domaines de l'habitat, de l'aménagement et de la gestion urbaine. Mais il faut également que les habitants se sentent concernés, comme l'a souligné le représentant de la SIMAR en évoquant « *la difficulté pour le bailleur de faire émerger une association de locataires représentative de l'ensemble des résidents* »

### **EN SYNTHÈSE**

Le contrat de ville a fortement contribué à la dynamique de développement local du quartier de Dillon notamment au travers de la constitution d'un réseau associatif, de la mise en place d'un relais administratif.

Il joue, à l'heure actuelle, essentiellement un rôle de facilitation d'accès aux financements publics et d'impulsion d'actions thématiques, non spécifiques au quartier. L'absence de chef de projet affecté directement au quartier ne permet à la MOUS que de suivre les actions engagées.

### **1.2.3. Une intervention territoriale qui vise plus à faciliter qu'à coordonner**

Les deux quartiers de Dillon et de Floréal, malgré leur inscription commune comme quartiers prioritaires de la politique de la ville présentent des situations très contrastées, non seulement en termes de position dans la ville et de structure de l'habitat mais encore et surtout en termes de dynamique sociale et de ressources humaines.

Autant sur Dillon, les personnes se connaissent, souvent depuis longtemps et ont eu l'habitude de travailler ensemble, comme en témoigne l'existence du réseau Alizé, autant, sur Floréal, le réseau d'acteurs est distendu, tant en ce qui concerne les professionnels que les associations, et les habitudes de travail parcellaires.

L'intervention du contrat de ville qui a essentiellement commencé en 1996, avec l'arrivée concomitante des chefs de projet sur les deux quartiers, s'est adaptée à ce contexte en amplifiant et concrétisant les potentialités collectives d'un côté, en permettant le développement des actions des différents acteurs de l'autre.

C'est ainsi que sur Dillon c'est en effet sur la mise en cohérence des actions et le renforcement du réseau d'acteurs que l'intervention territoriale du contrat de ville a été la plus remarquable : elle a permis la mise en synergie d'un ensemble d'action jusqu'alors éclatées, de leur donner sens et visibilité.

Sur Floréal, par contre, face au constat d'une difficulté des acteurs à travailler ensemble, l'option a plus été de rendre possible le montage des actions portées par les différents acteurs, d'établir un relais entre chacune des associations chacun des équipements et la

ville, voire de combler le déficit de services publics locaux sous la forme d'une présence et d'un relais territorial.

Au delà, l'intervention publique sur Dillon a été massive, provoquant des effets d'entraînement dans tous les domaines et signant une reconnaissance du quartier et de ses potentialités par la municipalité tandis que Floréal a été handicapé par la multiplication des projets non aboutis, des réalisations à moindre coût.

Pour autant, l'intervention du contrat de ville sur les deux quartiers présente des caractéristiques communes :

Elle ne s'est pas située comme pivot de l'organisation d'un système d'acteurs local mais plus comme facilitatrice de projets et/ou d'organisation de réseaux locaux. Elle n'a pas de ce fait permis l'émergence de projet global à l'échelle de chaque quartier.

Elle n'a eu comme objet ni la coordination des interventions des services de la ville ni leur territorialisation à l'échelle du quartier mais a permis de faciliter les liens entre les acteurs de quartier, essentiellement associatifs et les services centraux.

Elle n'a pas pris comme axe d'intervention la participation des habitants qui est restée le parent pauvre de la politique de la ville, notamment sur les projets de réhabilitation et les projets d'aménagement public.

## 1.3 APPROCHE THEMATIQUE

### 1.3.1. *Le domaine de la santé*

Le domaine de la santé a été investi dans le cadre du premier contrat de ville essentiellement au travers d'actions menées dans les écoles, sur le quartier de Floréal. Mais c'est au cours de réunions de l'atelier thématique de préparation du présent contrat que les différents partenaires ont pu définir des axes d'intervention communs et donner à la thématique santé une place importante dans le contrat de ville (en comparaison avec les sites politique de la ville de la Métropole).

Dans l'objectif de « favoriser une approche pluridimensionnelle des problèmes de santé », trois axes de travail ont été ainsi définis : L'information à la santé, l'éducation à la santé et la prévention des toxicomanies. Une douzaine d'actions ont été ainsi mises en œuvre dans le cadre du présent contrat de ville.

Les actions les plus significatives ont été :

- L'élaboration d'un guide santé jeunes : le contrat de ville en a confié la réalisation au CMPES. Celle-ci s'est faite en partenariat avec les services du Conseil général, de l'Etat et des associations. Le CRIJ a réalisé un test auprès des jeunes pour vérifier que le guide correspondait à leurs attentes. le contrat de ville a mobilisé les financements, suivi la réalisation, participé à la mobilisation des partenaires et fait le lien avec les services de la ville. Ce guide comprend les coordonnées de l'ensemble des organismes auxquels les jeunes peuvent faire appel et est traduit en créole. Il n'a cependant bénéficié que d'une diffusion limitée, faute d'une médiatisation insuffisante.

- Une évaluation des capacités sportives des élèves du primaire (Foyal Eval) : initiée et conduite par le Centre d'Evaluation Sport Santé, cette action consiste à évaluer annuellement les capacités sportives des élèves de façon à constituer une base de données sur les résultats de certains tests physiques, de sensibiliser les parents, les enseignants, les enfants et pouvoir proposer des actions dans le domaine de la prévention. Elle est menée en partenariat avec l'éducation nationale. Le contrat de ville finance l'action et la suit.
- Le lancement, en 2001, d'un appel à projet intitulé « Toxi Défi » et ayant pour objectif de « créer dans les quartiers une dynamique solidaire autour de la sensibilisation aux effets des drogues » : préparé en collaboration étroite entre la mission contrat de ville et le service Jeunesse vie associative, cet appel à projet s'est mis en œuvre avec le partenariat de la DSDS, présente dans le jury d'appel d'offre. Sur 20 projets présentés, 6 ont été primés dont 3 projets orientés vers l'information, la sensibilisation et trois autres vers l'écoute et l'insertion. La mission contrat de ville est intervenue, non seulement pour le montage de l'appel à projet, mais encore en soutien aux associations pour la mise en œuvre de leurs projets. Il est à noter que tous les soutiens financiers n'ont pas été obtenus.
- La réalisation d'une opération territorialisée « Terre Sainville santé » qui intègre un ensemble d'actions allant de la manifestation sportive (marche « Soufflons tous en cœur » ) à la prévention de l'alcoolisme en passant par la lutte contre le Sida. Cette opération est portée par la Mutualité, qui a son siège sur le quartier et par une association de quartier , le CIATS (Comité d'Initiative de Terres Sainville). Les partenaires sont sollicités en fonction des thèmes ; c'est ainsi, par exemple, que l'action de prévention de l'alcoolisme a été montée avec le CMPA et la DSDS. Le contrat de ville a participé à sa définition, à son financement et à l'accompagnement de l'opération.

► *Un élément moteur : la mobilisation des acteurs en réponse à une demande identifiée*

La question de la santé apparaît comme une question sensible à Fort de France où les jeunes sont confrontés au chômage, où la tentation de recours aux drogues est toujours présente et où la pratique sportive apparaît limitée . Exprimée par les acteurs de terrain, confirmée par certaines études cette préoccupation a été entendue par la mission contrat de ville qui en a fait un nouvel axe d'intervention pour la période 2000-2006.

L'implication du contrat de ville sur cette thématique souvent portée par les acteurs associatifs mais aussi par des organismes comme la Mutualité a été décisive dans la dynamique qui s'est créée à la fois sur les actions entreprises à l'échelle de la ville et sur des actions menées à l'échelle d'un territoire spécifique, celui de Terres Sainville. Elle a permis, pour la première fois sur la ville, d'aborder les question de santé publique dans un cadre partenarial.

Les acteurs relèvent l'élément facilitateur qu'a représenté la disponibilité de la mission contrat de ville sur ce thème et soulignent l'aspect mobilisateur de l'appel à projet (Toxi Défi) comme « *mode participatif, mise en compétition et promotion des choix, valorisation des promoteurs...* ». L'appel à projet permet ainsi aux associations de mieux cibler leur action, de réfléchir et de clarifier leurs objectifs « *je trouve que c'est très intéressant de demander aux associations de se situer sur des thématiques précises* ».

En ce qui concerne les actions menées avec les jeunes, « *le fait d'impliquer le jeune dès le début du projet* » est apparu comme un élément fortement facilitateur, dans la mesure où

cette implication initiale constitue un facteur de responsabilisation, d'autonomie et qu'elle décuple l'efficacité de l'action grâce à sa meilleure adaptation à la réalité vécue.

Cette mobilisation sur les questions de santé a pris un caractère particulier sur le territoire d'un quartier, celui de Terres Sainville. C'est en effet autour de cette problématique que s'est créée une dynamique locale et a été activé un réseau d'acteurs.

► *Un frein : les logiques institutionnelles et la difficulté à se situer dans une logique de projet ;*

Chaque institution possède sa propre logique de fonctionnement et les essais d'approche transversale, de travail en commun se sont souvent heurtées au « *manque de cohérence entre les institutions due à des procédures et des méthodes d'action très différentes* ». Comme l'exprime la direction des sports, chacun a sa méthode de travail et ses objectifs et il n'y a « *pas d'accord sur un projet qui nous satisfasse* ». Le formatage des projets, ce qui les rend éligible et donc finançable, est différent selon les institutions et la difficulté réside en ce qu'il faut que « *chacun s'y retrouve* ». il y a « *une incompréhension, une méconnaissance des compétences de chacun des partenaires* » et une absence de fonctionnement en réseau. Il faudrait « *accepter que l'apport de l'autre puisse être un élément positif* » pour que le projet puisse se construire. Dans cette perspective, le contrat de ville présente l'avantage de ne pas avoir de cadre formel et des exigences moins restrictives que celle des institutions.

Ces blocages réfèrent non seulement à des questions de positionnement des institutions mais aussi à un « *manque de méthodologie* » de projet. Les méthodes sont plus inspirées de la logique de programme que de celle de projet et ne permettent pas les échanges, les débats entre acteurs : « *on fait des réunions de programme mais pas des réunions d'animation* ».

### **EN SYNTHÈSE**

Le contrat de ville, grâce à sa posture extra institutionnelle, a permis à des acteurs institutionnels et associatifs de travailler ensemble sur une thématique particulièrement porteuse de sens à Fort de France, celle de la santé.

Les actions entreprises dans ce domaine ont porté leur fruit et le fait que le contrat de ville ait pu intervenir sur ce champ a été signé par les différents acteurs comme un élément essentiel de leur réussite. Le contrat de ville a offert un cadre suffisamment ouvert pour permettre le développement des initiatives, tant à l'échelle de la ville qu'à celle de certains quartiers où une dynamique locale s'est créée autour d'un partenariat entre association, mutuelle de santé et collectivité locale.

Cependant, les initiatives n'ont que ponctuellement permis l'interconnaissance des acteurs et le partage d'objectifs. Elles révèlent la difficulté de la MOUS du contrat de ville à se positionner en tant qu'animateur de réseau, à insuffler une logique de projet et à développer une méthodologie adaptée. Elles débouchent sur une demande de formation à cette méthodologie de projet permettant de faire bouger les institutions dans le sens du décloisonnement.

### 1.3.2. l'éducation

Le moteur de la politique éducative de la ville a été le projet annoncé par le maire de l' « école de la réussite ». A l'issue des élections municipales, l'élue déléguée à l'éducation s'est donnée pour objectif de visiter les 64 écoles et d'entamer avec chacune des directions et les enseignants une discussion et un débat sur les besoins (bâti, moyens pédagogiques). Des entretiens avec chacun des partenaires potentiels du projet ont été réalisés et des réunions organisées (mai 2001-janvier 2002). Des orientations ont été définies (mars avril 2002) et les partenaires ont été rencontrés (janvier 2003). Un comité de pilotage a été mis en place (mai 2003) puis les acteurs concernés ont travaillé dans le cadre d'ateliers (accueil des moins de trois ans ; pédagogie culturelle et patrimoniale ; ouverture des écoles sur les quartiers ; accueils des enfants d'étrangers ; amélioration des locaux existants).

Ce projet d'école de la réussite s'est axé autour de quatre principaux objectifs : la continuité éducative, le développement des activités périscolaires ou extra-scolaires, le lien entre les générations, le lien parents-école. La majorité des actions sont financées dans le cadre du Contrat de ville : la gratuité des livres, le soutien scolaire, les sorties pédagogiques, les ZEP, l'accès internet et les activités éducatives (ex CEL).

Cette dynamique interne, portée par la nécessité d'investir dans la restructuration complète de l'organisation municipale et la mise à niveau des équipements scolaires a mobilisé l'énergie de la Caisse des écoles au cours des premières années du mandat municipal. Aussi, le projet de CEL, porté par le contrat de ville dans le cadre des orientations nationales de la politique de la ville s'est vu progressivement reporté dans le temps et n'existe que sur le papier, même si un Comité de pilotage se réunit théoriquement 2 fois par an. Les différentes initiatives portées dans le cadre du contrat de ville, essentiellement dans le domaine des activités périscolaires (cf les nombreuses fiches du contrat de ville 2000-2006 consacrées au CEL) ont été intitulées « mise en place d'activités éducatives » et gérées directement par la caisse des écoles dans le cadre de l'École de la réussite. Parallèlement des projets de Contrat temps Libre et de Charte d'Accompagnement Scolaire ont été mis en chantier.

Plusieurs questions problématiques relatives au travail partenarial, ont été identifiées (modes de relation ou encore modes de travail).

**La première a trait au sens et à la lisibilité du partenariat.** Elle s'est exprimée à la fois en termes de projet et de méthode. Au travers de la question « quelle politique éducative pour Fort de France ? » s'est exprimée le regret qu'une politique suffisamment claire et explicite, n'ait pu être construite et déboucher sur un « Projet Educatif local » partagé ». L'école de la réussite est perçue comme un projet municipal qui ne fait pas l'objet d'un véritable partage avec les autres acteurs locaux, même si la DDJS et l'Education nationale y sont évidemment associés. L'absence d'une instance partenariale apte à rassembler les acteurs de la politique éducative est le symbole du « *manque de concertation entre les acteurs institutionnels* ». Cette absence de concertation se manifeste concrètement par la possible « *intervention de plusieurs partenaires sur un même temps* », sur celui de l'interclasse ou après l'école, qui traduit de fait le « *cloisonnement du fonctionnement des organismes* ». Il a été également souligné la difficulté qu'ont pu avoir les autres acteurs à travailler avec l'éducation nationale dans une approche globale de prise en compte des temps de l'enfant.

**La deuxième est relative à la prise en compte des problèmes sociaux :** violence, délinquance, santé (obésité), intégration des publics en difficulté... Elle réfère à la capacité des institutions à prendre en compte « *l'environnement dans lequel vivent les enfants* » et les problèmes d'éducation parentale (lien entre une « délinquance précoce » et un « déficit parental de base ». C'est en grande partie le déficit d'analyse, de diagnostic qui est ici

pointé, celui-ci rendant difficile la définition d'objectifs opérationnels pertinents et de moyens adaptés. Au-delà, c'est la possibilité d'un partenariat territorialisé au niveau du quartier qui est interrogé : comment faire travailler ensemble les acteurs du quartier en relation directe avec les établissements scolaires ?

**La troisième est celle de la place de l'enfant dans le système éducatif**, trop centré sur ses problèmes de fonctionnement : « *noyé dans les démarches trop nombreuses, les difficultés de communication, de gestion, on a plus le temps de s'occuper véritablement de l'enfant* » ; « *l'enfant n'est pas suffisamment au centre des préoccupations, celles-ci sont trop souvent liées aux enjeux des services, des institutions (procédures trop lourdes)* ». La question est liée à la capacité des acteurs à prendre en compte prioritairement les besoins des enfants dans leurs spécificités par rapport aux besoins des services, des institutions, des organisations qui ont tendance à fonctionner pour eux-mêmes. Elle rejoint celle de la prise en compte des problèmes sociaux en termes de nécessité de disposer de diagnostics partagés.

**La quatrième porte sur les compétences des acteurs de l'éducation** notamment en termes de management de projet : « Manque d'évaluation des exigences en termes de compétences et de niveau d'intervention dans le projet au niveau stratégique, développement opérationnel ». Il semble qu'il y ait une réelle difficulté à mener les actions dans une logique de projet, c'est-à-dire à en respecter les étapes, du diagnostic à l'évaluation comme à créer les moyens d'une coopération entre les acteurs.

Face à cet ensemble de questions qui révèlent les freins actuels à la mise en œuvre d'une politique éducative cohérente, les éléments facilitateurs, les moteurs identifiés sont d'une **part l'existence de moyens financiers** d'autre part **la volonté des acteurs d'y parvenir, de travailler ensemble, d'améliorer le système existant**.

Jusqu'à présent, le rôle de la MOUS du contrat de ville n'a été que marginal dans la mise en œuvre des activités éducatives.

### En synthèse,

Le contrat de ville a permis de financer un ensemble d'actions destinées à répondre à des besoins non satisfaits et urgents dans de nombreux domaines et mises en œuvre par la ville via son service éducatif. Ce financement a ainsi contribué à la mise en œuvre du programme municipal d'« école de la réussite » en collaboration avec l'Education nationale et la DDJS qui concerne l'ensemble du territoire communal. Pour autant, le CEL, en tant que dispositif contractuel intégré dans la Politique de la ville au travers du contrat de ville n'a pas eu d'existence réelle, même si des actions périscolaires et extra-scolaires ont pu être mises en œuvre par la caisse des écoles en collaboration avec la DDJS, la MOUS contrat de ville et les associations. Dans ce contexte, la MOUS contrat de ville a été rapidement marginalisée et n'est intervenue que de façon ponctuelle dans le domaine de l'éducation, généralement dans le cadre d'action menées directement avec les écoles sur les territoires d'intervention de la géographie prioritaire.

La période de « rattrapage » se termine et de nouveaux enjeux apparaissent clairement aux yeux des acteurs locaux : Celui de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique éducative dépassant les relations bilatérales, caisse des écoles et établissements scolaires, Caisse des écoles et associations pour créer un partenariat capable d'élaborer les priorités d'une politique éducative partagée entre l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Celui d'une meilleure prise en compte des difficultés non seulement scolaires mais éducatives rencontrées par les parents, les enfants, les enseignants, les animateurs

des équipements socio-éducatifs...à l'échelle de territoires plus ciblés en fonction de l'importance de leurs difficultés. Ces enjeux recoupent ceux de la cohérence territoriale des interventions et du rôle du contrat de ville dans ce cadre.

### *1.3.3. Un partenariat difficile à mettre en oeuvre*

A l'instar de l'approche territoriale, l'approche thématique nous a permis de dégager deux figures très différenciées, voire opposées des modes d'intervention du Contrat de Ville.

Dans les deux domaines, les ateliers préparatoires du contrat de ville avaient permis de dégager des objectifs et des pistes de travail. Mais autant, la santé représentait un champ relativement marginal où tout ou presque était à inventer, autant l'éducation était un enjeu fort qui allait faire l'objet d'un chantier prioritaire de la municipalité, concrétisé dans le projet « d'école de la réussite ». C'est ainsi que d'un côté dans le domaine de la santé, le contrat de ville allait, au travers de la MOUS, jouer un rôle d'impulsion d'accompagnement de projets portés par divers organismes (du Centre Municipal Sport Santé à l'association de quartier en passant par la Mutualité et les écoles), de l'autre, dans le domaine de l'éducation, le contrat de ville allait plutôt jouer un rôle de guichet en finançant la ville au travers de son service éducation chargé de la mise en œuvre de son projet en lien avec la mise en place du CEL.

Si le cloisonnement institutionnel est un constat partagé par les acteurs impliqués dans les deux domaines, la question de la santé a permis de mettre en relief ce qui fait l'intérêt de l'intervention de la MOUS :

- en premier lieu la possibilité offerte à différents partenaires de travailler ensemble, dans un cadre de projet en dépassant les contraintes propres à chaque institution,
- en second lieu la possibilité de travailler à l'échelle territoriale du quartier,
- enfin, la dynamisation des initiatives associatives que permet la formule de l'appel à projet,

Pour autant, dans les deux cas, le travail collectif initié lors de la préparation du contrat de ville n'a pas été perpétué : dans le domaine de la santé, chaque action a permis à différents acteurs de travailler ensemble mais la MOUS a plus joué l'intermédiaire que la médiatrice et n'a pas créé les conditions d'une véritable mise en réseau des acteurs ; dans le domaine de l'éducation la caisse des écoles a développé des relations avec les différents acteurs sans permettre la mise place d'un partenariat plus transversal.

Un autre point commun est la difficulté rencontrée à travailler dans une logique de projet, le contrat de ville comme la Caisse des écoles ayant des difficultés à promouvoir ce type d'approche et de méthode.



## 2. SYNTHÈSE, ENJEUX ET PISTES DE TRAVAIL

### 2.1 SYNTHÈSE : PLUS VALUES ET LIMITES

#### 2.1.1. les plus values

##### ► La structuration de l'action associative et le soutien aux projets de quartier

La principale réussite de la politique de la ville à Fort de France a été de permettre l'émergence et la mise en œuvre de nouveaux projets associatifs ainsi que la structuration de réseaux à l'échelle des quartiers.

*« Avant, on faisait du saupoudrage. On a développé une autre vision de la relation à avoir avec les associations; on a pu mettre en place un partenariat, on a pu mener des actions d'animation, mettre des jeunes désœuvrés dans une perspective de travail... »* Directeur général des Services de la Ville

L'importance de l'investissement de la ville dans la structuration du milieu associatif est à mesurer à l'aune de la transformation de la vie sociale des quartiers de Fort de France.

L'heure n'est plus à la conquête de nouveaux territoires et aux combats qui l'ont marquée, à la mobilisation des populations venues d'ailleurs pour s'assurer d'un logement et d'une place dans la ville. Des identités de quartier se sont construites en référence à leur différentes histoires, souvent encore marquées par les luttes menées soit pour la survie (Texaco, Trenelle...), soit pour la reconnaissance (cf Dillon).

L'heure est à l'organisation du territoire, au tissage des relations qui font la ville, à la gestion de proximité. Les besoins sont immenses et la capacité des institutions publiques à y répondre directement limitée. Aussi le développement associatif apparaît-il comme un moyen privilégié d'assurer un véritable relais de l'action publique sur les quartiers, en termes à la fois d'animation et de services.

*« Le contrat de ville a permis aux associations de prendre pied sur l'espace public, a permis aux habitants de s'exprimer. S'il n'y avait pas eu cette capacité des associations à se mobiliser, il n'y aurait pas eu de projet de ville »* Correspondante Politique de la Ville à la DDASS

Dans cette optique, l'intervention du contrat de ville a certainement été déterminante des possibilités de développement des actions associatives sur les territoires prioritaires de la politique de la ville tels que définis dans l'actuel contrat de ville (c'est à dire incluant des territoires hors ZUS).

*« La politique de la ville a été pour les associations une forme de révélation. Elles se sont investies dans le secteur en étant des partenaires ». DGA  
contrat de ville d'agglomération*

Le contrat de ville est en effet intervenu de façon significative au niveau :

financement : 25% ont été théoriquement affectés au financement des projets associatifs sans compter les actions menées dans des cadres plus ciblés, comme la santé et l'insertion par l'activité par exemple

impulsion et soutien : les contacts personnalisés entretenus par la MOUS avec les acteurs associatifs ont permis d'initier certains projets, de les concrétiser notamment grâce au lancement d'appels à projets

appui méthodologique : la MOUS a aidé les associations à monter les dossiers de demandes de subvention pour leurs projets et leur fonctionnement

La plus value du contrat de ville apparaît ainsi particulièrement importante en termes de :

médiation entre les associations et les institutions, services de la ville et services de l'Etat : la MOUS a permis une adaptation des associations aux exigences de l'action publique et a permis aux institutions de déléguer aux associations des missions de service public

fédération des initiatives : la MOUS a permis que sur certains territoires, se régulent les effets négatifs de superposition et de concurrence entre associations, que se développent des pratiques de coopération propres à décupler les effets de l'intervention publique

### ► *Le défrichage de nouveaux champs de l'action publique locale*

La politique de la ville a permis l'investissement de l'action publique locale dans des champs jusqu'alors réservés aux politiques de droit commun menées dans un cadre national et départemental. Ainsi en est-il du domaine de l'emploi au travers de l'insertion par l'activité, de la santé au travers de la prévention des risques et de la communication au travers de la lutte contre la fracture numérique.

**Le domaine de l'insertion** a été investi dès le premier contrat de ville avec le développement des chantiers d'insertion et la mise en place du PLIE. L'intervention de la MOUS est à l'heure actuelle liée à son action de soutien aux projets associatifs et à son intervention territorialisée sur les quartiers prioritaires. Elle se recoupe de fait avec celle du nouveau chargé d'insertion de la ville et est contiguë avec celle du PLIE.

**Le domaine de la santé** a été investi à l'occasion du nouveau contrat de ville et l'intervention de la MOUS a été déterminante pour la réalisation des projets menés à la fois à l'échelle de la ville et à celle des quartiers prioritaires.

**Le domaine des TIC** a lui aussi été investi dans le cadre de l'actuel contrat de ville. L'intervention du contrat de ville a suivie une logique de construction de projet fondé sur une analyse des besoins. Une étude préalable a permis de calibrer les besoins, un partenariat a été mis en place et la maîtrise d'œuvre a été déléguée sur la base d'un cahier des charges.

La plus value du contrat de ville apparaît ainsi particulièrement importante en termes de :

prise en compte de la question de la cohésion sociale dans les champs de ces politiques publiques

mise à disposition d'un cadre d'action ouvert permettant le décloisonnement des interventions des différents partenaires

► *La mise en place des dispositifs contractuels thématiques d'intervention dans les domaines de l'insertion, de la sécurité et de l'éducation*

Le financement du contrat de ville a représenté un moteur essentiel de la mise en place de différents dispositifs contractuels permettant le développement des axes stratégiques de la politique de la ville.

Dans le domaine de l'insertion par l'économique, le contrat de ville a permis la mise en place du PLIE, dispositif contractuel co piloté par la Ville et l'Etat (via la DDTEFP) qui vise à mobiliser les acteurs sociaux et économiques et à améliorer la qualité de l'offre d'insertion.

Dans le domaine de la sécurité, le contrat de ville a permis la mise en place du CLS

Dans le domaine de l'éducation, le contrat de ville a permis la mise en place du projet d'école de la réussite, déjà évoqué ci dessus.

Ces dispositifs ont pour point commun de permettre d'associer différents partenaires à la mise en oeuvre de ces axes politiques. Si la fonction du contrat de ville a été de favoriser leur mise en place, ces différents dispositifs fonctionnent aujourd'hui de façon relativement autonomes en regard de la MOUS.

► *L'accessibilité des services publics*

Le contrat de ville a impulsé la mise en place d'un pôle de service public sur le quartier de Dillon comprenant à la fois un relais administratif, un espace de rencontre associatif et un lieu de recueil des demandes de la population. C'est bien grâce à une posture extérieure aux services existants, grâce à son rôle d'assemblage, de trait d'union, que la mission contrat de ville a rendu possible cette expérimentation sur la relation de service à l'échelle de la proximité.

L'essai effectué sur Floréal, plus modeste puisque lié uniquement aux services publics intervenant dans le domaine de l'insertion, a contribué néanmoins à renforcer l'efficacité des services publics sur le quartier.

Si le contrat de ville a pu apporter une plus value effective en termes d'accessibilité dans le cas de Dillon, il apparaît bien que celle ci est liée à sa capacité à relier action des services publics et action associative, l'une donnant à l'autre et réciproquement, les moyens d'amplifier ses propres possibilités de contact avec la population.

## 2.1.2. *les limites*

► *le travail partenarial et la mise en réseau des acteurs*

### **UN PARTENARIAT RESTREINT**

Le contrat de ville n'a été signé que par la Ville et l'Etat qui siègent seuls dans les instances de pilotage. Plusieurs acteurs clefs interviennent néanmoins dans les domaines couverts par la politique de la ville et leurs interventions sont amenées à se recouper, à se superposer, à entrer en synergie avec celles des partenaires du contrat de ville. C'est le cas :

du Conseil Général dont les services sociaux interviennent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, parfois en relation très directe avec les acteurs de quartier sur des projets soutenus par le contrat de ville, comme nous avons pu le voir sur Dillon avec la participation des travailleurs sociaux du conseil général dans le réseau Alysé.

de l'Agence départementale d'Insertion (ADI) qui intervient notamment dans le montage des chantiers d'insertion, fortement soutenus par le contrat de ville

des bailleurs sociaux engagés très directement sur les quartiers prioritaires où se situent la majeure partie de leur parc. Ils sont des acteurs essentiels de la vie des quartiers au travers de l'entretien de leur patrimoine (opérations de réhabilitation), de la gestion urbaine de proximité, de la vie sociale (relations locataires-bailleurs), de l'insertion par l'activité (chantiers d'insertion). ils sont amenés à travailler en étroite relation avec la MOUS du contrat de ville sur diverses opérations comme celles menées sur le quartier de Floréal.

*« On a une vision trop municipalisée de la politique de la ville. La SA HLM fait de la politique de la ville (accompagnement social au logement, médiation...) mais tout cela reste très compartimenté »* **Chef de projet GPV**

L'absence de partenariat formalisé avec ces acteurs restreint à la fois la lisibilité de l'action publique sur les territoires et la coordination des interventions et limite les possibilités d'amplification des dynamiques engagées par le contrat de ville en termes de mobilisation des ressources (humaines et financières) et de relais de l'action sur le terrain.

#### **UN PILOTAGE LIMITE**

Le Comité de pilotage qui s'est réuni deux fois par an jusqu'en 2003 apparaît comme une instance assez formelle, peu propice aux débats de fond.

Le comité technique qui semble avoir été assez actif durant le premier contrat de ville ne s'est pas réuni durant les deux premières années de l'actuel contrat de ville. La raison de cette interruption serait liée à des problèmes d'arbitrage de compétence entre deux instances : le pouvoir de décision sur les subventions attribuées par le contrat de ville aux associations ayant été transféré du comité technique à une commission interne ville. Ces problèmes sont révélateurs de la difficulté à considérer le contrat de ville comme un véritable dispositif partenarial. Depuis, ce comité s'est réuni pour gérer l'appel à projet lancé auprès du milieu associatif sur un certain nombre de thèmes portés par le contrat de ville, la procédure d'appel d'offre ayant réussi à repositionner le contrat de ville comme lieu d'arbitrage financier sur la base d'une logique de projet et non plus seulement d'une logique de guichet.

Mal identifiées par les partenaires, peu légitimes, les instances partenariales du contrat de ville ne sont pas à même de jouer le rôle de pilotage qu'on pourrait en attendre.

Au niveau interne ville, le pilotage politique est assuré par une délégation d'élus qui comprend trois adjointes. Le pilotage technique est assurée par la direction attractivité du territoire dont dépend la mission contrat de ville. Il n'existe pas pour autant d'instance interne associant élus et techniciens.

**UNE FAIBLE ANIMATION DU RESEAU D'ACTEURS**

Le rôle du contrat de ville a plus été d'assurer le lien entre les acteurs de terrain et les services de droit commun, municipaux essentiellement, que de mettre en relation les acteurs entre eux, les faire travailler en commun. Que ce soit au niveau des quartiers, comme à Floréal, où il n'existe plus de groupe de travail permettant aux acteurs de se rencontrer ou au niveau des champs d'intervention sectoriels, comme ceux de la santé ou de l'insertion, le contrat de ville n'a rarement pu initier ni accompagner une dynamique de travail collectif entre les partenaires concernés.

Même s'il existe de fait des réseaux de relations, des lieux de concertation, qui ont pu être impulsés par le contrat de ville, comme à Dillon, la mission contrat de ville ne se situe pas comme animatrice de réseaux, que ce soit en relation directe dans le cadre de réunions de travail ou en relation médiatisée par le téléphone, le courriel ou internet. Le reproche de « réunionnisme » ou dispersion des énergies dans la multiplication des réunions, classiquement fait dans de nombreux sites métropolitains en contrat de ville, n'apparaît pas pouvoir s'appliquer à la situation de Fort de France !

Il semble que, par rapport au premier contrat de ville, il y ait eu, notamment au niveau thématique une véritable régression en termes d'animation de réseaux, si l'on se réfère par exemple aux réunions d'élaboration du présent contrat de ville qui avaient pu mobiliser de nombreux acteurs. Le mode de fonctionnement vertical, cloisonné, fortement souligné par les acteurs en ce qui concerne l'ensemble des services administratifs de la Martinique semble avoir pris le pas sur les essais de fonctionnement transversal, moteur de la dynamique de développement social portée par la politique de la ville.

Le cloisonnement, peut provoquer des superpositions d'intervention notamment en ce qui concerne l'insertion par l'économique avec le PLIE ou en ce qui concerne la jeunesse avec le service jeunesse, sport et vie associative.

*« Il y a un problème de transversalité : dès qu'il y a un pilote, on confie tout au pilote ...Chaque personne reste dans son coin : on a créé des tubes hermétiques »* Responsable du service Jeunesse-Vie associative

► *Un progressif désinvestissement territorial*

La diminution progressive des moyens humains de la mission contrat de ville (de 5 « chefs de projet » en 2000, l'équipe est passée à 2 en 2004) s'est traduite par une forte baisse de l'implication sur les quartiers puisque seule une chargée de mission est restée sur un poste à dominante territoriale, sur le quartier de Floréal. Les capacités d'impulsion, de coordination s'en sont trouvées très affaiblies, cet affaiblissement ayant un impact négatif tant sur la lisibilité, voire la légitimité du contrat de ville, que sur son efficacité opérationnelle.

Cette diminution des moyens humains ne s'est pas inscrite dans un projet de restructuration, de transformation explicite, n'a été justifiée par aucune réorientation politique. Il s'en est alors suivi pour l'équipe une impression de mise à l'écart, ou tout au moins de flou dans la définition de ses objectifs, préjudiciable à sa mission. Ce déinvestissement territorial s'est paradoxalement produit alors que la géographie prioritaire a été étendue à des quartiers hors ZUS, sur une logique dite de prévention.

► *Une faiblesse des outils méthodologiques et de connaissance*

**DES OUTILS DE PILOTAGE PARCELLAIRES**

Deux outils de bilan ont pu être identifiés : les tableaux de programmation financière et les fiches action. Mais, comme cela a été explicité plus haut dans l'approche globale, aucun des deux ne permet d'identifier clairement le degré de réalisation des actions et l'évolution de ces actions dans le temps.

Le bilan qualitatif annuel permet d'avoir une vision d'ensemble du contrat de ville, des expériences réussies et des insatisfactions. L'appréciation est intéressante et constitue un élément essentiel de lisibilité du contrat de ville mais elle reste très subjective et ne fait pas l'objet d'un partage entre les acteurs.

Les actions ne font pas systématiquement l'objet de bilans et ceux-ci, lorsqu'ils existent ne sont pas exploités.

Les compte rendus de réunions sont rares, ce qui empêche d'avoir une mémoire des débats et des décisions qui ont pu être prises. Cette lacune rend difficile tout travail de capitalisation et de partage de l'information par les différents acteurs. Elle peut provoquer l'impression, parfois énoncée, que les avancées du travail ne sont pas suffisamment lisibles.

#### **DES OUTILS DE CONNAISSANCE NETTEMENT INSUFFISANTS**

Il nous a été signalé qu'un important travail de diagnostic avait été réalisé pour l'élaboration du « Projet de Ville », produit avant l'enclenchement du premier contrat de ville. C'est à cette époque que le maire, Aimé Césaire avait dit « *le contrat de ville est au projet de ville ce que le chien constellation est à la voûte céleste* »

Mais, faute de pouvoir en disposer, les outils de connaissance nous sont apparus comme extrêmement parcellaires. Il n'existe pas encore, par exemple, d'éléments de connaissance statistique de la composition sociale des quartiers, ce qui freine la réalisation de tout diagnostic territorial et limite fortement les possibilités d'adaptation des interventions publiques à la réalité des quartiers. C'est ainsi que le discours habituellement tenu d'une diffusion des problèmes sociaux sur l'ensemble du territoire de la ville ne peut être vérifié, laissant en suspend la question de la pertinence du ciblage de l'intervention sur les quartiers d'habitat social HLM.

*« On continue faire de la Politique de la Ville à Dillon alors que les problèmes sont peut être ailleurs »* Responsable du service Démocratie participative

*« Tout Fort de France devrait être classé en ZUS. Quand on aborde une thématique, on est pas sur d'avoir les territoires correspondants »* DGA  
Direction attractivité du territoire

Une mission d'élaboration d'indicateurs sociaux à l'échelle des quartiers est en cours mais elle est commandée par le CCAS, sans lien direct avec le contrat de ville.

Des études ont été financées par le contrat de ville dans les domaines de l'errance, des TIC et sur des aménagements de quartier. Mais elles restent globalement peu nombreuses. La question du diagnostic et de son partage par les acteurs concernés a été évoquée à plusieurs reprises au cours des réunions réalisées dans le cadre de l'évaluation comme un frein à la mise en œuvre d'une logique de projet.

Le contrat de ville n'est ainsi pas situé comme un lieu de ressource et de connaissance des situations pour les acteurs.

**UNE ABSENCE DE COMMUNICATION**

Le contrat de ville ne dispose d'aucune stratégie ni outil de communication : ni plaquette de présentation de ses objectifs et registres d'action, ni site internet, ni manifestation du type rencontre ou colloque...

Il faut certainement voir là la résultante de la perception du contrat de ville comme un outil au service de différentes politiques qui ne fait pas l'objet d'un projet ou d'un affichage politique à lui seul. Il n'y a pas à Fort de France un problème de banlieues, de ghettoïsation, de ségrégation socio spatiale qui peut faire de la politique de la ville, telle que vue à l'heure actuelle dans le cadre des politiques nationales, un axe fort de la politique municipale.

► *Une faible implication directe des habitants*

La question de la « participation des habitants », qui constitue l'un des principes de la politique de la ville mais reste bien souvent son parent pauvre, a été jusqu'à il y a peu de temps abordée à Fort de France presque exclusivement sous l'angle de la mobilisation associative : c'est ainsi que la convention cadre du contrat de ville précise que, dans le cadre de la démocratie locale « l'accent sera mis sur le monde associatif en tant que relais et en tant qu'acteur » Les différents projets, qu'il s'agisse de projets d'aménagement, de réhabilitation, d'équipement, qu'ils concernent le domaine de l'éducation, de la jeunesse, de la sécurité n'ont pas impliqué directement les habitants ou usagers à leur définition ou à leur mise en œuvre, sauf dans certains cas comme l'élaboration du guide santé jeunes. Il n'y a rien là de vraiment étonnant dans la mesure où les réalisations mobilisant essentiellement de l'investissement ont été pilotées par des services autres que la mission contrat de ville et que par contre les réalisations pilotées par la mission contrat de ville ont été généralement confiées aux associations. Mais de ce fait, le contrat de ville ne s'est pas positionné comme initiateur d'une association des habitants à la mise en œuvre des politiques publiques et au delà comme moteur d'une démarche d'éducation à la citoyenneté

La mission contrat de ville a cependant été associée à l'actuel projet de mise en place de conseils de quartier sans avoir les moyens réels de s'y impliquer.

**2.2 LES ENJEUX ACTUELS**

A l'issue de l'élaboration du référentiel de l'évaluation, nous avons identifié trois questionnements stratégiques situés au niveaux territorial, thématique et organisationnel.

► *Au niveau territorial :*

*Le contrat de ville peut-il être un outil de mise en œuvre d'une démarche de quartier ?*

*Cette question était déclinée en deux sous questions : En soutien à l'organisation du système associatif ou dans une démarche de coordination de l'action publique ? A l'échelle de la ville ou à celle des quartiers prioritaires ?*

Avant de pouvoir répondre à cette question, il nous faut préciser que, comme a pu le dire le maire au cours du premier comité de pilotage, à Fort de France , « on a une république de quartiers » signifiant par là la vitalité de la référence au quartier comme lieu de construction du lien social mais aussi la force de l'idée républicaine fondée sur la participation de tous les citoyens à la vie publique en dehors des féodalités locales.

Il nous semble qu'il y a à Fort de France un véritable enjeu de développement d'une démarche quartier qui permette à la fois de renforcer les dynamiques locales, portées par les réseaux associatifs, d'y affirmer la présence publique et de développer les liens inter quartiers. Cette démarche qui aurait pour objet premier l'organisation de la cohésion sociale à cette échelle passe par la mise en oeuvre d'un dispositif territorial apte à mobiliser les partenaires de terrain. L'enjeu nous semble moins de créer des services de proximité sur tous les quartiers, ne serait-ce qu'en raison de la limitation des moyens disponibles que d'optimiser les moyens existants, de créer des synergies, d'organiser les coopérations.

La récente mise en place d'un conseil de quartier sur Dillon, et le projet d'extension de cette démarche à l'ensemble de la ville, découpée pour ce faire en grands secteurs, va dans le sens du développement d'une démarche quartier mais pose la question de l'organisation des services publics, et plus particulièrement des services municipaux. Comme l'exprime l'élue à la démocratie participative « *Pour que la démocratie participative puisse être opérationnelle, il faut que les services suivent ce qui se passe sur les quartiers* ».

Le Programme de développement et de rénovation urbaine de la ville de Fort de France (PDRU) offre l'opportunité de relancer une dynamique de transformation de l'image et du fonctionnement des quartiers grâce au poids déterminant de l'investissement public, jusqu'à présent relativement modeste en regard des besoins et des ambitions. Il pose la question de l'articulation des approches urbaines et sociales à l'échelle de chacun des sites considérés.

Le contrat de ville, en référence à sa convention cadre, n'avait pas été formellement situé comme un outil du développement territorial à l'échelle des quartiers. Il a néanmoins montré dans cette perspective à la fois ses atouts et ses limites : capacité à soutenir l'organisation du milieu associatif et à en faire un outil de développement social dans le cadre de l'action publique en restant en phase avec les objectifs municipaux, difficulté à coordonner les interventions des acteurs sur le terrain comme à articuler les interventions des services publics. Il a gardé une légitimité et une image de développeur au niveau des quartiers de la géographie prioritaire mais en a presque totalement perdu les moyens.

Seule la mise en place d'une organisation territoriale, pilotée au niveau central mais donnant à des chargés de quartier, des chefs de projet, une véritable légitimité à veiller à la cohérence des interventions territoriales des services municipaux et, au delà de services dépendant d'autres institutions, pourrait permettre de donner du souffle et des chances d'aboutir à une démarche quartier et, au delà, de développer les habitudes de travail en transversalité.

Le renforcement de l'actuelle mission contrat de ville pourrait constituer l'amorce de cette démarche pour autant que ses rôles et ses méthodes soient complètement reconsidérés et précisés.

### ► *Au niveau thématique*

*Le contrat de ville doit-il se recentrer sur des axes d'intervention prioritaires pour être plus efficace et plus lisible ?*

*Si oui, sur quelle base effectuer ces choix ? selon quelle démarche, avec quelle méthode ? avec quelle articulation avec le Contrat de ville d'agglomération ?*

Nous étions partis du constat d'une vision assez floue du contrat de ville par les acteurs locaux et donc d'un manque de lisibilité de l'action menée dans ce cadre.



De fait nos investigations nous ont révélé que le contrat de ville était intervenu de trois façons :

En articulant action associative avec intervention publique sur la plupart des champs : insertion, santé, jeunesse, éducation..., cette articulation fondant sa principale légitimité à agir de façon transversale en regard des politiques sectorielles

En initiant et pilotant l'intervention publique en direction des jeunes et des habitants des quartiers prioritaires dans les champs de la santé et de la lutte contre la fracture numérique.

En finançant d'une part les dispositifs contractuels PLIE, CLS et CEL pilotés hors contrat de ville, d'autre part des équipements et aménagements sur les quartiers prioritaires, réalisations pilotées par les services de droit commun.

La juxtaposition de ces différents modes d'intervention, situés sur de nombreux registres n'a pas permis de dégager une ligne directrice suffisamment claire pour que la politique de la ville sur Fort de France prenne sens.

S'il ne peut être question d'enfermer l'intervention du contrat de ville dans un cadre thématique, la question de la détermination de priorités en termes de publics, ne peut être éludée. Il nous semble qu'à cet égard, la question de la jeunesse occupe à Fort de France une place particulière. Si l'on se réfère à la proportion de la jeunesse dans la population de la ville, aux questions posées par sa place dans la vie urbaine et par son devenir à l'échelle, non seulement de la Martinique, mais à celle des Caraïbes et de l'Europe, l'enjeu de l'éducation, la formation, l'accès à l'emploi et la participation citoyenne des jeunes, enfants, (adolescents, jeunes adultes) apparaît comme l'enjeu dominant de la cohésion sociale sur Fort de France. Celui ci peut être décliné de deux façons. Sur l'angle du court terme, il s'agit de gérer les risques générés par la montée de cette jeunesse qui tend à perdre les repères des aînés et remet en question leurs valeurs en développant par exemple un dispositif de veille éducative, en assurant une meilleure articulation prévention-réparation, en permettant un accès facilité à l'emploi . Sur l'angle du long terme, il s'agit de développer un projet éducatif permettant d'assurer la continuité de la chaîne éducative en articulant les actions associatives avec celles du service public de l'éducation.

Cependant, Il est clair que la mission du contrat de ville n'est pas de se substituer à l'action des services de droit commun ni à l'action associative mais bien d'organiser une offre de service accessible à ceux qui en ont le plus besoin. Cette organisation doit répondre à une double question :

Celle du rapport entre proximité et mobilité : comment éviter le piège de l'enfermement tout en permettant un accès facile aux différents services existants ? L'information, les relais ou passerelles peuvent dans cette perspective jouer un rôle essentiel (nous avons pu noter la très faible lisibilité de l'offre d'animation des équipements de proximité et par contre constater la bonne fréquentation du relais de l'ANPE sur Floréal...)

Celle de la répartition des rôles entre services publics et associations dans la mise en œuvre et la gestion des services de proximité. Comment garantir la cohérence et la complémentarité des interventions ? Comment assurer un contrôle de la délégation de service aux associations tout en leur laissant les marges de manœuvre qui garantissent leur implication et leur dynamisme ?

► *Au niveau organisation*

*Comment le contrat de ville peut-il aider au décloisonnement de l'action publique et au renforcement de son efficacité ?*

*Cette question était déclinée en quatre sous questions : Comment mieux articuler logique de projet et logique de financement ? Comment mutualiser les moyens, coopérer ? Comment articuler logique de gestion sociale et logique de transformation urbaine ? Comment favoriser le partenariat institutionnel ?*

Le constat que nous avons pu faire au moment du référentiel s'est trouvé largement confirmé au cours des investigations : l'action publique à Fort de France souffre d'un mode de fonctionnement hiérarchique lié à une organisation cloisonnée.

Dans cet environnement, le contrat de ville semble avoir progressivement perdu sa capacité, dont témoignent de nombreux acteurs à propos du premier contrat de ville, à impulser de nouveaux modes de fonctionnement, à animer un partenariat, à travailler de façon transversale. Pour autant, c'est bien sur cet aspect, sur la possibilité d'offrir un cadre de travail, d'échange, de montage de projet moins contraint que celui des politiques de droit commun que lui est reconnu une forte légitimité.

L'enjeu principal nous semble aujourd'hui de promouvoir une logique de projet distincte de la logique de programmation à tous les niveaux de fonctionnement de l'action publique.

Cette promotion nécessite d'agir dans trois directions:

**Au niveau de la définition des objectifs et des moyens** : la mobilisation des ressources et leur mise en partage. Il s'agit idéalement de fonder le projet sur un diagnostic partagé entre les acteurs, ce diagnostic pouvant être réalisé sur des bases objectives (données statistiques, recueil des faits et sur des bases subjectives (recueil des appréciations des acteurs, observations...) et pouvant être construit grâce à l'intervention d'un conseil extérieur ou directement avec les acteurs. Mais les conditions de réalisation d'un diagnostic sont rarement suffisamment réunies pour permettre de construire un projet opérationnel dans des temps raisonnables, surtout, quand, comme à Fort de France, les connaissances de bases font défaut. Aussi faut-il envisager un système souple, que l'on peut appeler **dispositif de veille** qui permette aux acteurs directement concernés de rassembler de façon régulière les informations dont ils disposent, les observations qu'il sont pu recueillir sur une problématique donnée.

**Au niveau de la construction du projet et de sa mise en œuvre** : la mise en réseau et l'ingénierie de projet. Il s'agit de permettre la coopération des acteurs en créant un cadre de travail commun et en fournissant les outils de conduite du projet.

**Au niveau de la concertation et de la mise en débat** : rendre le projet suffisamment lisible pour qu'il puisse être débattu. Il s'agit d'organiser le mouvement itératif ascendant-descendant, consultation-information de façon à ce que les décisions puissent se prendre de la façon la plus concertée possible. A l'échelle des quartiers, en relation avec la population, dans le cadre du processus de démocratie participative actuellement développé par la municipalité, à l'échelle de la ville en créant un cadre de travail partenarial. C'est dans cette perspective que les outils d'évaluation pourront servir à la fois d'outil d'aide à la décision et de communication.

### ► *L'articulation ville agglomération*

La signature d'un contrat de ville d'agglomération pose en des termes nouveaux d'une part la question des relations entre l'agglomération et la ville, d'autre part celle des relations entre les collectivités locales et l'Etat.

L'agglomération est l'échelle de la contractualisation des financements avec l'Etat et de définition des axes politiques dans les domaines où la coopération intercommunale apparaît pertinente à moyen terme.

La ville est l'échelle de la mise en oeuvre des politiques de proximité et de démocratie participative

Une double répartition des interventions peut être dessinée :

Au niveau des champs thématiques, l'agglomération apparaît particulièrement légitime à intervenir dans celui de l'économie et de l'emploi, dans celui de l'errance en lien avec les problématiques de santé et de toxicomanie et bien évidemment dans celui de l'organisation de la mobilité intra communautaire, notamment par le biais des transports.

Au niveau des modes d'intervention, l'agglomération apparaît comme le bon niveau de mutualisation des ressources (observatoires...), d'élaboration des diagnostics préalables à la définition d'objectifs ciblés et territorialisés et de coordination des interventions communales.

L'exemple des sites métropolitains est là pour prouver que l'intercommunalité dans le champ du social se construit très progressivement, la commune restant maître de la définition de sa politique en termes de relations directes avec la population et sa gestion territoriale.

## 2.3 LES PISTES DE TRAVAIL

La politique de la ville à Fort de France pourrait participer efficacement à une politique de cohésion sociale si elle refondait son action sur les axes qui ont construit sa légitimité :

l'intervention territorialisée à l'échelle des quartiers

le développement d'une offre de service appuyée sur la vie associative

la mise en oeuvre d'une méthodologie de projet

L'orientation stratégique serait de renforcer une **politique d'autonomie et de solidarité** en promouvant **une approche transversale** de la gestion locale par rapport à un fonctionnement vertical, de type hiérarchique, c'est-à-dire une forme de gouvernance mieux adaptée à la situation de la Martinique que le modèle traditionnel métropolitain.

Nous avons essayé de traduire en un tableau, ce que pourraient être les principales modalités d'intervention du contrat de ville à moyen terme.

**Modalités d'intervention du contrat de ville : pistes de travail**

	<b>Registre transversal</b>	<b>Registre territorial</b>
<b>Registre organisationnel</b>	<i>Développement d'une offre de services accessible : Construction d'un projet éducatif Développement du dispositif d'insertion Prévention des risques</i>	<i>Territorialisation de l'action publique Maillage des équipements et services Transformation urbaine Démocratie participative</i>
<b>Observation, diagnostic et veille</b>	Veille éducative, santé, insertion professionnelle... Elaboration de diagnostics ciblés	Veille territoriale Elaboration de projets de quartiers : aménagement, équipements, intervention sociale
<b>Impulsion, coopération et mise en réseau</b>	Expérimentations, soutien et accompagnement des projets impliquant associations et institutions : projet éducatif, chantiers d'insertion, médiation intergénération, gestion des conflits	Mise en cohérence des projets thématiques à l'échelle du quartier Complémentarité des équipements entre quartiers Coordination des interventions des services de proximité GUP
<b>Mise en débat et communication</b>	Capitalisation et valorisation des expériences Mise en débat à l'échelle de la ville Mise en place d'outils d'information	Soutien à la mise en place et au fonctionnement des conseils de quartier Développement des modalités d'implication citoyenne

- **Sur l'axe territorial, l'objectif à terme serait de permettre une territorialisation de l'action publique en accompagnant trois mouvements en cours :**
  - ✓ le maillage des équipements et services de quartier : organisation des complémentarités entre quartiers et entre modalités de gestion des services (associatif et administratif)
  - ✓ la transformation urbaine : mise en œuvre du PDRU et GUP
  - ✓ le développement de la démocratie participative : organisation du fonctionnement des conseils de quartier
  
- **Sur l'axe thématique, l'objectif serait de développer une offre de service accessible aux publics en risque d'exclusion, en accompagnant trois mouvements en cours :**
  - ✓ la construction d'un projet éducatif permettant d'articuler l'action associative au service public de l'éducation : charte de l'accompagnement scolaire, organisation des activités extra scolaires, contrat temps libre

- ✓ le développement d'un dispositif d'insertion, d'économie sociale et d'accès à l'emploi : chantiers d'insertion, actions passerelles, parrainages...
- ✓ la gestion des risques liés à la jeunesse : veille éducative, gestion des conflits, médiation intergénérationnelle
- **Sur l'axe méthodologique, l'objectif serait d'accroître l'efficacité de l'action publique en favorisant :**
  - ✓ le développement des ressources en termes de connaissance, d'observation et de veille
  - ✓ la mise en réseau des acteurs et l'ingénierie de projet
  - ✓ la mise en débat des orientations et des projets aux différentes échelles du débat public

Si l'accent devrait continuer à être mis sur les quartiers prioritaires, l'expérimentation des modes d'intervention sur ces quartiers pourrait être progressivement étendue à l'ensemble des quartiers de la ville dans un objectif de cohésion territoriale.

La mission contrat de ville aurait alors vocation à devenir à terme la mission transversale « vie des quartiers » ou « cohésion territoriale » de la ville.

# *ANNEXE*

**Liste des participants à la réunion du 16 décembre 2004  
Quartier de DILLON**

<b>Catégorie</b>	<b>Organisme</b>	<b>Personnes invitées</b>	<b>Personnes présentes</b>
Organisme HLM	SIMAR	M Ritchie M Mounouchi	Jean- Luc Amory M Frédéric Blameble
Associations	CIAD	M Bacoul M Bruno Sorel	M Bruno Sorel
	ASHPM	M Pancaldi	M Pancaldi
Club de Prévention	ADAFAE	Mme Henri-Martial M Arthur Labat	M Arthur Labat
Elus	Ville	M Jabol	M Jabol
	A.L.S.	M Yokessa	M Yokessa
Services ville	Démocratie de proximité	M Boquet	M Boquet
	Crèche	Mme Petro	Mme Josiane Petro
	SERMAC	M Mande	
	JVA	M Palvair	
	CCAS	Mme Labranche Mme Pavila	
	Contrat de ville		Mme Viviès
Sécurité sociale	Service social	Mme Fall Mme Hamann	Mme Hamann
Services de l'Etat	DDE/ DRIV	Mme Faure	A.Dorival
	Police nationale	M Leget	M Raymond Vilsans M Leget
	Collège		
	DRIV	Mme Faure	
Conseil général	DISSES	Mme Dubousquet M Jean Claude Carolina	Mme Dubousquet A.Mendes M Jean Claude Carolina
	Elus	Mme Conconne	
	PMI	Mme Pignot Mme Bayard	
	E.M.R.I.C.	M Antonin	M Jose Coraline M Gabriel Tell
CAF	Service social	Mme Jalta Mme Annonay	

**Liste des participants à la réunion du 15 décembre 2004  
Domaine de la Santé**

<b>Catégorie</b>	<b>Organisme</b>	<b>Personnes invitées</b>	<b>Personnes présentes</b>
Associations	MJC		
	CESS	M James M Dinal	
	La mutualité	M Raymond Bayro	M Raymond Bayroad
	CMPES	Le directeur	M Ho-Can-Sung M Frédéric James
	CIATS	M Adrea	
	SCHS		M Joseph Monrose-Daniel
	URCAM		M Christian Valard
Élus	Commission de santé	M Batilde	
Services ville	CCAS		
	DSJVA	Mme Millard Mme Pio	Mme Millard
	Contrat de ville		Mme Viviès
	CMPA		Mme Nicole Mirta
Services de l'Etat	DSDS	Mme Petitjean Roget	Mme Petitjean Roget
	Education nationale :Rectorat	Mme Botius	
	Centre régional d'information jeunesse		Mme Dauvin Nadine



**Liste des participants à la réunion du 14 décembre 2004  
Quartier de FLOREAL**

<b>Catégorie</b>	<b>Organisme</b>	<b>Personnes invitées</b>	<b>Personnes présentes</b>
Organisme HLM	SIMAR	M Ritchie M Arnaud	M Arnaud
	SMHLM	M Louis	M Mauvois
Associations	MJC SCOUTS ADIPS	Mme Dondon M Jeremie M Sotier	Mme Dondon
Club de prévention	ADAFAE	Mme Henri Martial Mme Guiteaud	
Élus Ville		Mme Gasquet Mme Celimene	Mme Gasquet Mme Celimene
	Conseil général	M Joseph	
Services ville	CCAS	M Battery Mme Labrance Mme Sonder	Mme Duce
	Service des crèches	Mme Poulet	M Méfane
	JVA	M Palvert	
	Caisse des écoles	M Granier	
	Contrat de Ville		Mme Vivies
Services de l'Etat	DRIV	Mme Faure M Dorival	
	Education nationale	M Chomono	M Acmel
PAIO		Mme Moreau Mme Bonnegrace	
Conseil Général	PMI	Mme Jean-Giles Mme Placide	
ANPE		Mme Ferati Mme Joseph Loture	Mme Ferati
PLIE		Mme Leger	

**Liste des participants à la réunion du 16 décembre 2004  
Domaine de l'Education**

<b>Catégorie</b>	<b>Organisme</b>	<b>Personnes invitées</b>	<b>Personnes présentes</b>
Associations	ESPADON	M Barnay	M Barnay
	AMASES	Mme Montout	Mme Montout
Élus	Commission d'éducation	Mme Alexis Alexandre	Mme Alexis Alexandre
Services ville	Caisse des écoles	Mme Martinel M Chambertin Mlle Bellance	Mme Bellance Mme A Colette
	Contrat de ville		Mme Viviès
	DSJVA	Mr Palvair Mme Randaxe Mme Millard	Mme Marie Vautor Mme Angéla Milard M Marie-Joseph
Services de l'Etat	DRIV	Mme Faure M Dorival	
	Education nationale	M Lafontaine	M Lafontaine
	DDJS	M Dorival M Heydt	M Heydt